

CHAIRE

**de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQÀM**

Coton équitable et développement durable au Mali : une étude exploratoire

Par Youssouf Sanogo
Sous la direction de Louis Favreau

Les cahiers de la CRSDD • collection recherche
No 08-2007

Youssef Sanogo a réalisé un stage postdoctoral au sein de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) entre janvier 2003 et septembre 2006. Il est également coopérant volontaire du CECI-UNITERRA.

Louis Favreau est sociologue et professeur au département de travail social et des sciences sociales et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais.

Les cahiers de la CRSDD

Collection recherche • No 08-2007

Copublication de la CRSDD et de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) avec la collaboration du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI)

Coton équitable et développement durable au Mali/ une étude exploratoire

Par Youssef Sanogo

Sous la direction de Louis Favreau

ISBN 2-923324-61-7

Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

CHAIRE

**de responsabilité
sociale et de
développement durable**

ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada
www.crsdd.uqam.ca
crsdd@uqam.ca

Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements à toutes celles et tous ceux, sans la participation active desquels nous n'aurions pas pu réaliser cette étude.

Nous disons un grand merci à tous les producteurs de coton équitable (ou bio-équitable) des villages de Batimakana, Dougourakoroni et Kéniéfété dans la région cotonnière de Kita, et de Yanfolila, Djéguénina et Sibirila dans celle de Bougouni. Nous sommes reconnaissants envers tous les responsables et travailleurs du CECI-Mali, de la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT) et de Helvetas-Mali pour leur accueil, leur disponibilité, leur étroite collaboration et leur appui constant durant notre mission. Nous voudrions particulièrement remercier les responsables suivants :

- À Bamako : M. Alassane Sanogo, Directeur-pays du CECI au Mali; M. Souleymane Traoré, Agent de programme du CECI-Mali; M. Sékou Amadou Thiéro, Chef de division du commerce équitable de la CMDT; M. Mamadou Touré, Chef de division de la production agricole de la CMDT; et M. Frank Merceron, Chef de programme du coton biologique de Helvetas-Mali.

- À Bougouni : M. Sidy El Moctar N'Guero, Directeur du MOBIOM de la région cotonnière de Bougouni.

- À Djidian (Kita) : M. Mohamed Maïga, Chef de secteur de Djidian; et M. Mohamed Mahamoud Diarra, Chef de la zone de production agricole de Batimakana.

Ils n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de nos recherches sur le terrain.

Table des matières

1	<i>Introduction</i>	1
2	<i>Problématique</i>	1
2.1	Marché international du coton: des subventions agricoles à la crise commerciale	1
2.2	Crise du coton au Mali	3
2.3	Risques écologiques et sanitaires liés aux techniques agricoles	5
3	<i>Coton équitable au Mali : une alternative pour le développement durable des collectivités</i>	6
3.1.	Filière de coton équitable de la région de Kita	8
3.2.	Filière de coton bio-équitable de la région de Bougouni	12
4	<i>Commerce équitable du coton et développement durable : des ententes pour un développement alliant l'économique, le social et l'écologique</i>	15
4.1.	Standards de la <i>Fairtrade Labelling Organization</i> (FLO)	16
4.2.	Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable	18
4.3.	Certifications	19
5	<i>Questions, but et objectifs de recherche</i>	20
5.1.	Questions de recherche	20
5.2.	But et objectifs	20

6	<i>Démarche méthodologique</i>	21
7	<i>Résultats : analyse et interprétation des informations recueillies</i>	23
7.1.	Présentation des villages visités	23
7.2.	Analyse et interprétation des informations recueillies	24
7.2.1.	Acquis en développement durable : le système de production et de commercialisation du coton équitable	25
7.2.2.	Faiblesses en développement durable	41
7.2.3.	Proposition des pistes d'amélioration	48
7.2.3.3.	Diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes	52
8	<i>Nouveaux développements dans le secteur du coton</i>	53
8.1.	Structuration des producteurs : des associations villageoises aux coopératives de producteurs de coton	53
8.2.	Filialisation des programmes de coton	55
8.3.	Production du coton : le privilège à la qualité plutôt qu'à la quantité	57
8.4.	Promotion des initiatives de transformation du coton malien sur place	59
	<i>Conclusion</i>	60
	<i>Bibliographie</i>	62
	<i>Annexe</i>	65

Liste des tableaux

Tableau 1 : Acquis en développement durable.....	26
Tableau 2 : Faiblesses en développement durable.....	42
Tableau 3 : Pistes d'amélioration	49

1 Introduction

Ce rapport rend compte d'une étude exploratoire que nous avons menée sur le coton équitable et le développement durable au Mali, de décembre 2005 à janvier 2006. C'était dans le cadre d'une collaboration entre la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais et le Centre canadien d'études et de coopération internationale, avec l'appui de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal.

À la suite de Assogba (2000), Comélieu et al. (2002?), Favreau (2003), Cary (2004) et Nahapétian (2004), on pourrait dire que les concepts de développement durable et de commerce équitable sont fondés sur les mêmes principes : ceux d'économie solidaire, de justice sociale et de bonne gestion des ressources naturelles. Ils impliquent, tous les deux, la réalisation d'activités de développement intégrant à la fois des aspects économiques, sociaux et écologiques. Il s'agit surtout de construire le présent sans compromettre l'avenir. Au Mali, ces principes expliquent la promotion du coton équitable, considéré comme un produit susceptible de susciter le développement durable des collectivités. Deux programmes de coton équitable y existent: le programme de coton équitable de la région cotonnière de Kita dans l'ouest, et le programme de coton biologique et équitable de la région de Bougouni dans le sud.

L'introduction du coton équitable au Mali est intervenue au cours de la campagne agricole 2003-2004. C'était dans un contexte difficile dont le début remonte à la fin des années 1990. Le coton malien se vendait mal sur le marché international à cause d'un *dumping* occasionné par les subventions agricoles accordées aux producteurs de coton dans certains pays du Nord. La Compagnie malienne pour le développement de textiles (CMDT) accumulait des déficits, pendant que ses administrateurs faisaient face à des accusations de mauvaise gestion. Sur le terrain, les producteurs s'étaient retrouvés dans un cycle d'endettement lié à la chute des prix d'achat du coton. Leurs revenus ne suffisaient plus pour couvrir les dépenses quotidiennes et acheter des intrants et équipements agricoles, dont les prix continuaient leur

ascension. Par conséquent, l'exode rural des jeunes prenait des proportions inquiétantes dans les zones cotonnières. Les grognes paysannes se multipliaient, pendant que certains producteurs cessaient de cultiver du coton. Bref, il s'était installé une telle crise que le gouvernement avait réellement peu d'arguments face à la pression des bailleurs de fonds des programmes d'ajustement structurel qui exigeaient la libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT (Arteta 2003; Lathieyre, 2006).

Il faut dire que la CMDT est la plus grande unité agro-industrielle du pays. Créée en 1974, elle détient le monopole de la production et de la commercialisation du coton. Elle a réussi à donner au Mali le deuxième rang africain¹ derrière l'Égypte, pour sa production de coton : en moyenne entre 500 000 et 600 000 tonnes par an. Grâce à ses activités, le coton est avec l'or les deux piliers de l'économie nationale du Mali. Il est considéré comme *l'or blanc* qui nourrit 3 000 000 d'habitants et procure environ 40% des recettes budgétaires du pays. Il est généralement la principale source de revenus des producteurs de coton. Sa culture est pluviale. Les surfaces exploitées sont très petites et les activités champêtres mobilisent toute la famille. Les gros producteurs ont rarement plus de 25 hectares. Les moyens de production sont largement rudimentaires : très peu de producteurs ont des tracteurs.

C'est donc dans un contexte socioéconomique particulièrement difficile pour les producteurs de coton que nous avons exploré la jeune expérience du coton équitable au Mali, comprendre son opérationnalisation sur le terrain, relever ses acquis et faiblesses, afin de mieux cerner sa contribution au développement durable des collectivités impliquées. Dix parties composent notre rapport. Cette introduction en est la première. Elle est suivie par la problématique de l'étude où nous abordons les problèmes liés à la production et à la commercialisation du coton dans le monde et au Mali. La troisième partie aborde le coton équitable au Mali. Nous y présentons les filières de coton équitable. Dans la quatrième partie, nous traitons du

¹ Le deuxième rang est de plus en plus contesté par le Burkina Faso qui, depuis deux ou trois ans, enregistre de plus grandes productions.

commerce équitable du coton et du développement durable, notamment des ententes engageant les différents partenaires sur le terrain. La cinquième partie est celle des questions de recherche, du but et des objectifs visés. Dans la sixième partie, nous présentons la démarche méthodologique suivie. La septième est celle des résultats de l'étude. Les nouveaux développements dans le secteur du coton sont présentés dans la huitième partie, et la conclusion générale dans la neuvième. Nous terminons avec la dixième partie, celle des références bibliographiques.

2 Problématique

La problématique du coton équitable au Mali s'articule autour de trois points : les effets des subventions agricoles accordées par certains pays du Nord à leurs producteurs de coton, la crise du coton au Mali, et les risques écologiques et sanitaires liés aux techniques agricoles le plus souvent utilisées pour la culture du coton.

2.1 Marché international du coton: des subventions agricoles à la crise commerciale

La chute des cours du coton sur le marché mondial est un facteur qui explique dans une large mesure la crise du coton au Mali. Ce marché est secoué depuis quelques années par une grave crise commerciale, occasionnée par les subventions agricoles de certains pays du Nord à leurs producteurs de coton. Cette pratique, qui ne respecte pas les règles internationales du commerce, est à la base de houleuses négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entre les pays du Sud et les pays du Nord. Pendant ce temps, les cours du coton sont au plus bas; ce qui amène le Mali à vendre sa production à la perte. Pourquoi cette crise?

Les écrits de Max Havelaar France (2005) et de Helvetas-Mali (2005)² abordent le marché du coton dans le monde. Ce marché est dominé par quatre pays : États-Unis d'Amérique, Chine, Inde, Pakistan. Ceux-ci représentent, à eux seuls, les 2/3 de la production mondiale. Les Américains en sont les plus gros producteurs avec 37% du marché international. D'importantes quantités sont également produites en Ouzbékistan en Asie centrale, au Brésil, en Australie et en Turquie. L'Afrique francophone, dont le Mali, représente un peu moins de 5% de la production mondiale, mais détient 15% du commerce international.

Le problème est que, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la production du coton a pratiquement triplé pendant que ses cours

² Voir les sites : <http://www.maxhavelaarfrance.org> et <http://www.helvetas-mali.org/>

suivaient plutôt une tendance constante à la baisse jusqu'aux récoltes catastrophiques de 2001-2002. Les prix se sont alors effondrés à 41.80 centimes par livre (0,69 kg), bien en dessous du coût de production des pays du Nord. Quand on sait que le coton se maintenait autour de 70 centimes la livre (1,16 € par kg) entre 1992 et 1998, on comprend aisément le désarroi commercial provoqué par cette baisse dramatique des cours du coton.

Devant cette conjoncture, les États-Unis d'Amérique et certains pays de l'Union européenne (notamment l'Espagne et la Grèce) ont décidé de soutenir leurs producteurs en leur accordant de fortes subventions; et cela au mépris des règles du commerce international. Rappelés à l'ordre par l'OMC, les Européens se sont engagés depuis 2004 à supprimer leurs subventions alors que les Américains persistent toujours dans leur position. Ces dernières années, on estime que les Américains ont versé entre 3 et 4 milliards de dollars par an à leurs 25 000 producteurs de coton; soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Ces subventions injectées dans le secteur cotonnier américain ont eu pour effet d'accroître leurs exportations et de contribuer à la baisse des cours d'au moins 20%.

Au même moment, en Afrique de l'Ouest, 15 à 20 millions de personnes qui dépendent de la culture du coton vivent des crises successives : le coton produit est vendu à vil prix ou n'est plus acheté; les compagnies cotonnières fonctionnent à perte. Au sein des populations, la pauvreté a pris des proportions inquiétantes, pendant que les États doivent gérer des déficits de plus en plus grands. Le Comité consultatif international du coton estime à 191 millions de dollars la perte subie par les pays ouest-africains producteurs de coton. Selon les mêmes estimations, les pertes enregistrées au Mali et au Bénin, par exemple, dépassent l'aide au développement que leur accordent les États-Unis d'Amérique.

Les pays du Sud devaient donc réagir vite, mais de façon organisée devant ces puissances mondiales. En 2002, le Brésil est le premier à dénoncer les subventions agricoles et à s'en plaindre auprès de l'OMC. Il les qualifie de *dumping*, en raison de la chute des cours et de la

mévente générale du coton que celles-ci occasionnent. Une année après, à la conférence de Cancun en septembre 2003, quatre pays africains producteurs de coton, dont le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad, ripostent à leur tour contre les subventions et soumettent une initiative sur le coton. En juillet 2004, l'OMC leur donne raison et condamne les aides aux cotonniers américains. Mais, contraints par l'OMC à éliminer la plupart de leurs subventions avant juillet 2005, les Américains font appel. Et la bataille continue.

Récemment, outre les États, ce sont les producteurs cotonniers africains qui se sont organisés. Les producteurs africains, qui s'étaient déjà réunis en décembre à Cotonou, au Bénin, se constituèrent en Association des producteurs de coton africains (AproCA), à l'issue d'une assemblée constitutive tenue à Bamako en avril 2005 (Diallo, 2005). Cette association, qui regroupe les producteurs du Mali, du Sénégal, du Burkina Faso, de la Guinée, du Togo, du Bénin et du Cameroun, sert désormais de cadre d'échanges et de concertations. Les membres estimaient alors que malgré les grands débats qui ont eu lieu, notamment lors des négociations commerciales de l'OMC à Cancun en septembre 2003, aucune solution équitable et durable n'avait encore été trouvée au problème du coton africain. Ainsi, à l'issue des travaux de l'assemblée constitutive, une stratégie de mobilisation et des actions propres pour défendre les intérêts communs des pays producteurs africains furent définis dans la perspective des négociations de l'OMC de décembre 2005 à Hong Kong qui, on le sait, ont donné des résultats plutôt mitigés (Amehou, 2005; Diallo, 2006).

2.2 Crise du coton au Mali

Les effets des subventions agricoles accordées dans certains pays du Nord, la mauvaise gestion de la CMDT et les exigences des programmes d'ajustement structurel sont les trois facteurs à la base de la crise du coton au Mali. Ces facteurs ont mis l'État malien dans une situation délicate. D'un côté, il devait gérer les conséquences de la chute des cours du coton, en révisant à la baisse le prix d'achat au producteur qui, déjà, couvrait à peine les coûts de production. Il lui fallait aussi gérer les nombreuses grèves des syndicats des producteurs

suscitées par certaines mesures dérogatoires prises à cet effet. De l'autre côté, la mauvaise gestion de la CMDT le mettait en position de faiblesse devant ses bailleurs de fonds. En effet, en 2004, le déficit budgétaire de la CMDT s'élevait à 50 milliards de francs CFA, et un contrôle de l'état des finances de la compagnie nationale avait révélé des malversations. De hauts cadres furent alors arrêtés pour délinquance financière, pendant que l'État y injectait des fonds pour combler le déficit. Le monde du coton malien s'installait alors dans une situation délétère (Arteta, 2003; Helvetas-Mali, 2005 et 2006).

C'est donc à un État malien accablé par des problèmes de gestion, des réunions de crise et des négociations avec les syndicats que les institutions de Bretton Woods, principaux bailleurs de fonds des programmes d'ajustement structurel³, demandèrent la libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT dès 2005. Au sommet de l'État, pour éviter les mauvaises expériences de privatisation enregistrées dans certains pays de la sous-région et par crainte d'une sanction électorale de plus de 3 millions d'électeurs, les différents gouvernements ont préféré procéder par des méthodes dilatoires. Ils continuèrent à tenter de sauver la compagnie nationale à coups de prêts et d'arrestations pour délinquance financière. Mais, ni les fonds injectés, ni la chasse aux cadres véreux n'ont pu y rétablir l'équilibre budgétaire. Finalement, après plusieurs négociations et reports, l'État s'est résolu en commun accord avec les syndicats cotonniers et les bailleurs de fonds à amorcer la libéralisation du secteur du coton et la privatisation de la CMDT en 2008.

À présent, l'État et la CMDT sont à la recherche de la meilleure formule pour préparer les acteurs du coton à faire face aux défis de la libéralisation. Encore aujourd'hui, même si les tensions sociales ont baissé d'intensité, il reste que tout ce qui touche le coton est d'une grande sensibilité politique et socioéconomique au Mali.

³ Le Mali est engagé dans les programmes d'ajustement structurel depuis les années 1980.

2.3 Risques écologiques et sanitaires liés aux techniques agricoles

Les risques écologiques et sanitaires liés aux techniques agricoles du coton sont un facteur qui se révèle plutôt une pression des organisations non gouvernementales (ONG) qui prônent une agriculture biologique préservant mieux l'environnement et la santé humaine. Max Havelaar France et Helvetas-Mali, deux organisations non gouvernementales intervenant dans les programmes de coton équitable (ou bio-équitable), dénoncent les dommages écologiques et sanitaires causés par l'utilisation massive des engrais et insecticides chimiques : appauvrissement des terres, pollution des points d'eaux, problèmes de santé chez les populations (Max Havelaar France, 2005; Helvetas-Mali, 2005).

Dans les faits, les pays plus grands producteurs de coton pratiquent généralement une culture irriguée alors que les pays du Sud, comme le Mali, font plutôt une culture pluviale. La première méthode, celle du coton irrigué, a l'avantage de donner un rendement trois fois plus élevé que celui de la culture pluviale. Mais la culture irriguée nécessite largement plus d'eau et d'engrais chimiques, dont les effets sont potentiellement dévastateurs pour l'environnement. La culture pluviale pratiquée par les producteurs du Sud nécessite aussi des intrants agricoles chimiques, même si les quantités sont plus modestes.

Pour éviter les dangers sanitaires et écologiques encourus avec les pratiques actuelles, les organisations non gouvernementales, dont Max Havelaar France et Helvetas-Mali, encouragent l'utilisation des techniques agricoles biologiques : fumiers, plantes pièges, insecticides non chimiques. Et les stratégies nationales pour répondre aux crises socioéconomiques et éviter les risques écologiques et sanitaires de la production et de la commercialisation du coton semblent désormais tenir compte de cette dimension agricole.

3 Coton équitable au Mali : une alternative pour le développement durable des collectivités

Le Mali est, avec le Burkina Faso, le Sénégal et le Cameroun, l'un des premiers pays à produire du coton équitable. Ce qui attire le plus dans son expérience, c'est moins l'étendue des surfaces cultivées et la quantité des récoltes que son caractère salubre, notamment pour les producteurs, dans un contexte de crise socioéconomique.

La culture commerciale du coton au Mali remonte au début du 20^e siècle. Elle est pratiquée dans le sud et l'ouest du pays, où le niveau de précipitations est plus propice à l'agriculture. On compte 6 régions cotonnières : Koutiala, Sikasso, Bougouni, Fana, San, Kita. De nos jours, on estime à environ 100 000 km² la superficie couverte par la production du coton. Cela représente 12% du territoire national qui fait 1 241 000 km², pour une population de 13 millions d'habitants. Mais en 2005, sur les 3 millions de Maliens qui produisent du coton, on comptait seulement 3000 producteurs de coton équitable. Ces derniers sont repartis entre seulement 2 régions cotonnières (celles de Bougouni et de Kita) (Sanogo, 1989; Dombrowsky et al., 1993; Helvetas-Mali, 2005; Max Havelaar France, 2005).

Quoique produit par seulement quelques milliers de producteurs, le coton équitable se présente comme une véritable alternative à la crise du coton au Mali (Max Havelaar France, 2005 et Helvetas-Mali, 2005). Il suscite beaucoup d'espoir non seulement chez les producteurs de coton mais aussi à la CMDT, voire au sommet de l'État. Les responsables nationaux espèrent, à travers cette alternative, faire face à la crise consécutive à la chute des cours sur le marché mondial et à la libéralisation du secteur du coton prévue en 2008. Pour les producteurs, le coton équitable offre l'occasion de vendre enfin leurs productions à un prix équitable et de permettre à leurs collectivités de s'engager dans un développement durable.

Deux filières de coton équitable existent présentement au Mali : la filière de coton équitable de la région de Kita et la filière de coton biologique et équitable de la région de Bougouni. Toutes les deux ont

été mises en œuvre en collaboration avec des partenaires travaillant dans le domaine du coton au Mali, sur initiative des démembrements de l'association Max Havelaar : l'association Max Havelaar France et l'association Max Havelaar Suisse. La première est présente dans la filière de la région de Kita, et la deuxième dans celle de la région de Bougouni. Ces deux associations sont membres de la *Fairtrade Labelling Organization* (FLO).

La *Fairtrade Labelling Organization* est une organisation internationale européenne qui fixe les standards de commerce équitable et accorde la certification équitable. Elle certifie que les produits vendus sous son label à travers le monde, à partir d'initiatives nationales, sont conformes aux standards du commerce équitable et contribuent au développement des petits producteurs. Elle procède, à cet effet, par des envois répétitifs d'inspecteurs sur le terrain pour vérifier le respect des standards de production et de commercialisation pour chaque produit labellisé équitable. De nos jours, la FLO permet à plus d'un million de producteurs, dans plus de 50 pays, de vendre leurs produits (café, banane, mangue, coton, etc.) sous le label équitable, bénéficiant ainsi des conditions commerciales plus justes et solidaires que dans le commerce traditionnel⁴.

Quant à l'association Max Havelaar⁵, à l'origine elle est une initiative nationale née d'une idée originale de la communauté de producteurs de café dans le Chiapas, au Mexique. Là-bas, en 1986, au cours d'une rencontre avec les agents de Solidaridad, une ONG hollandaise, les membres d'une coopérative dénommé UCIRI ont insisté sur l'importance de commercialiser leur café à un prix juste. Ils ont interpellé leurs partenaires hollandais en ces termes :

⁴ <http://www.fairtrade.net/>

⁵ Voir le site : <http://www.maxhavelaarfrance.org/association/objectifs.htm>

«Évidemment, recevoir chaque année vos dons pour acheter un camion ou construire une petite école pour que la pauvreté soit plus supportable, c'est bien. Mais le véritable soutien serait de recevoir un prix plus juste pour notre café.»

Relayé aux Pays Bas, cet appel a conduit à la création de l'association Max Havelaar et du label du commerce équitable en 1988. Le premier café portant le label Max Havelaar vendu en Europe fut celui de la coopérative UCIRI. Il avait été importé par l'entreprise Van Weely et transformé par le torréfacteur Neuteboom. Le label s'est ensuite progressivement étendu à d'autres organisations de producteurs et à d'autres produits : thé, chocolat, banane, jus d'orange, riz, sucre, miel, ananas et mangue. Ce n'est qu'en 2005 qu'est apparu, pour la première fois, le coton équitable. Les petits producteurs des pays de l'Afrique de l'ouest, dont le Mali, ont été les premiers à produire et vendre du coton équitable, issu d'une filière portée par Max Havelaar France. En France, celle-ci bénéficiait alors de l'appui de l'État, notamment à travers le Ministère des affaires étrangères, et du Centre de développement de l'entreprise.

Aujourd'hui, le label équitable est présent sous trois noms à travers le monde: Max Havelaar, Fairtrade et Transfair. On le trouve dans 21 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande Bretagne, Italie, Irlande, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays Bas, Suède, Suisse. Environ 1 million de producteurs, dans 52 pays du Sud, sont accompagnés par Max Havelaar.

À présent, revenons à nos deux filières de coton équitable du Mali.

3.1. Filière de coton équitable de la région de Kita

La filière de coton équitable de la région de Kita est un programme lancé au cours de la campagne agricole 2003-2004. Elle est l'œuvre de la CMDT et du Groupe français Développement agro-industriel du Sud (Groupe Dagrís), appuyés par l'association Max Havelaar France (Touré, 2004 et 2005). C'est une filière qui implique déjà 12 coopératives. Sa production de coton équitable augmente très vite : de

130 tonnes de coton graine en 2003-2004, on est passé à 885 tonnes en 2004-2005. Pour la campagne agricole 2005-2006, 5000 tonnes étaient prévues.

Le partenariat entre la CMDT et le Groupe Dagrís a été déterminant dans la création et la réussite de la filière. Il date de très longtemps. Le groupe Dagrís est l'ex-Compagnie française pour le développement de textiles (CFDT) qui, pendant la période coloniale, s'occupait de la promotion de la culture et de la commercialisation du coton dans les territoires d'outremer, dont le Mali. Il s'agissait fondamentalement de combler les besoins de la métropole en coton. Aux lendemains de l'indépendance du Mali en 1960, les nouvelles autorités lancèrent une politique de nationalisation des sociétés et entreprises qui eut raison du monopole que détenait la CFDT sur le coton malien. Ainsi en 1974, est créée la Compagnie malienne pour le développement des textiles, une société mixte dont le capital est détenu à 60% par l'État malien et à 40% par la CFDT qui deviendra plus tard le Groupe Dagrís. Comme l'ex-CFDT, le Groupe Dagrís cherche des marchés extérieurs pour le coton malien, pendant que la CMDT s'occupe des activités de production et de commercialisation du coton au Mali (Sanogo, 1989; Dombrowsky et al. 1993).

Ce partenariat a pris une nouvelle dimension avec le lancement de la filière du coton équitable grâce à un contact entre l'association Max Havelaar France et le Groupe Dagrís. Le Chef de division des productions agricoles de la CMDT, qui fut aussi le premier responsable du commerce équitable du coton, nous explique que l'idée de faire du coton équitable au Mali est née de ce contact. Elle fut ensuite proposée à la CMDT et, en novembre 2003, une première réunion est tenue à Bamako. Ont participé à cette rencontre, les responsables de la CMDT et les représentants des syndicats cotonniers, du groupe Dagrís, de Max-Havelaar France et de la FLO. Après la présentation du projet de coton équitable, des discussions furent engagées pour sa mise en œuvre. Il s'agissait de viser surtout les petits producteurs de coton capables de produire, pour un début, 150 tonnes de coton équitable. Avec ces précisions, les représentants des producteurs à la réunion se

retrouvèrent à huis clos et décidèrent de confier le nouveau projet à la région cotonnière Kita.

La région cotonnière de Kita est située dans l'ouest du pays. Elle relève de la région de Kayes : première région administrative du Mali. Sa population est estimée à environ 400 000 habitants, essentiellement composés de Malinkés⁶, de Peuls et de Soninkés qui mènent des activités économiques agro-pastorales. C'est la plus jeune des régions cotonnières du pays. Le coton n'y a été introduit par la CMDT qu'en 1995, soit un quart de siècle après les 5 autres régions. Avant l'introduction du coton, elle était reconnue pour sa culture de l'arachide : culture de rente jusqu'à la chute des cours au marché international dans les années 1980. Cette chute a plongé les populations locales dans des difficultés socioéconomiques et, du coup, l'exode rural des jeunes a pris des proportions inquiétantes. C'est le coton qui redonna de l'espoir aux populations de Kita.

Pourquoi avoir choisi la région de Kita pour le coton équitable? Parce que la production demandée (150 tonnes) était trop petite pour être confiée aux régions ayant de plus gros producteurs. Or, étant la plus jeune du pays, la région cotonnière de Kita n'abritait que de petits producteurs. La production y atteignait rarement 2 tonnes par hectare, alors que dans les autres régions, comme celles de Koutiala et Sikasso par exemple, un seul producteur produisait en moyenne entre 4 et 5 tonnes sur la même surface. La région de Kita avait aussi l'avantage de produire un coton de qualité et d'avoir des producteurs mieux organisés, sans de gros problèmes de gestion. Elle était aussi la première à avoir produit du coton de qualité *Sarama* au Mali. Helvetas-Mali (2006) explique que dans le classement des qualités de fibres de coton, *Sarama* est le premier grade, suivi dans l'ordre de *Juli S.*, *Néré*, *Juli*, *Kati*, *Kati C.*, *Liba*, *Liba C.*, *Kola*, *Bata*. Seules les cinq premières qualités, *Sarama*, *Juli S.*, *Néré*, *Juli* et *Kati* appelées « grades de tête », sont acceptables pour le commerce équitable. Les qualités *Kati C.*,

⁶ Les Malinkés y constituent l'ethnie majoritaire. Les villages visités étaient malinkés.

Liba, *Liba C.* sont les grades moyens, pendant que *Kola* et *Bata* sont des grades inférieurs.

La mise en œuvre du projet retenu à Bamako a occasionné une autre réunion dans la ville de Kita, capitale de la région cotonnière, entre les responsables régionaux et les producteurs de coton. Des critères plus détaillés furent arrêtés pour choisir les villages pilotes. Ainsi, pour faire partie du projet, un village devait : 1) avoir une coopérative agricole; 2) accepter d'être inspecté; 3) pratiquer une gouvernance coopérative démocratique, transparente et participative; 4) faire de la protection de l'environnement. Pour faciliter l'encadrement, quatre villages peu distants l'un de l'autre ont été choisis, dont trois dans le secteur de Djidian (Batimakana, Dougourakoroni, Dougourakoroba), et un autre dans le secteur de Kita (Baléani). Le programme du coton équitable était ainsi lancé, et tous les villages devaient produire selon les standards de la FLO et la charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable. Nous reviendrons plus loin sur ces exigences.

Depuis sa phase pilote en 2003-2004, le nombre de villages touchés par le programme ne cesse d'augmenter : 4 villages en 2003-2004, 16 en 2004-2005, et 35 étaient prévus pour 2005-2006. La majorité des 16 villages impliqués relève du secteur de Djidian : Batimakana, Diankofè, Dougourakoroba, Dougourakoroni, Kéniéfèto, Konitolina, Badialala, Sanamafarani, Sandianbougou, Sikoroni, Trokonila, Djidian centre, Doumbadjila, Founticouroula, Bolibana. Le seizième, Baléani, appartient au secteur de Kita. Ce sont tous de petits villages d'une population moyenne de 1000 habitants chacun. À part Djidian centre, Doumbadjila, Founticouroula, Bolibana et Baléani, tous sont de la zone de production agricole (ZPA)⁷ de Batimakana. Déjà en 2003-2004, la CMDT encadrait 370 224 producteurs de coton, et un an après ils étaient 1196 (dont 9% de femmes) à faire du coton équitable.

⁷ Une ZPA est une subdivision du secteur, qui est également une subdivision de la région cotonnière. La ZPA de Batimakana est l'une des 9 qui composent le secteur de Djidian, dont chacune regroupe en moyenne 12 villages.

3.2. Filière de coton bio-équitable de la région de Bougouni

La filière de coton bio-équitable de la région de Bougouni a été lancée en 2004 à la suite d'un programme de coton biologique, dont la phase expérimentale s'est déroulée de 1998 à 2002. Trois organismes suisses y collaborent : l'ONG Helvetas-Mali, l'association Max Havelaar suisse et la compagnie Reinhart Inc. qui travaillent avec l'appui de la CMDT (Helvetas-Mali, 2005 et 2006)⁸. C'est un programme dont la spécificité est qu'il joint l'aspect équitable du commerce au caractère biologique de la production agricole. Le nombre de producteurs n'y a cessé de croître depuis la phase biologique : 174 en 2002, 385 en 2003, 588 en 2004 et 1748 en 2005, dont 40% de femmes. La filière compte, de nos jours, 16 coopératives de producteurs. La production est passée de 68 tonnes de coton fibre en 2004-2005 à 160 tonnes de coton fibre en 2005-2006.

Contrairement à la région cotonnière de Kita, celle de Bougouni a été créée dès la première décennie après l'accession du Mali à l'indépendance, en 1960. Elle est située dans le sud, dans la région de Sikasso : troisième région administrative du pays⁹. Essentiellement peuplée de Bambaras et de Peuls s'adonnant à des activités agropastorales, la région cotonnière couvre deux préfectures : celles de Bougouni et de Yanfolila. Sa population totale atteint les 700 000 habitants, dont la majorité des agriculteurs subit les conséquences de la crise nationale du coton. En 2003-2004, la CMDT y encadrait 642 044 producteurs. Grâce aux actions de Helvetas-Mali, déjà 1748 faisaient du coton biologique et équitable en 2005. La ville de Bougouni, située à environ 150 kilomètres de Bamako, en est sa capitale. Elle abrite le siège régional de Helvetas-Mali et une direction régionale de la CMDT.

Dans la filière de Bougouni, l'étroite collaboration entre l'association Max Havelaar suisse et la compagnie Reinhart Inc. s'explique par

⁸ Voir aussi le site : <http://www.helvetas-mali.org/index.html>

⁹ Il ne faut donc pas confondre ici la région cotonnière avec la région administrative. Ce sont deux subdivisions différentes. Dans ce rapport, quand nous parlons de région, il s'agit plutôt de région cotonnière.

l'expertise de celle-ci dans le commerce du coton en Suisse et à travers le monde (Amérique, Afrique et Asie). Fondée en 1788 par la famille Reinhart, c'est une compagnie vieille de plus de 200 ans qui achète du coton dans plus de 30 pays et le livre dans des manufactures textiles de plus de 80 pays. C'est surtout dans les années 2000 qu'elle est devenue active sur le marché africain. Elle est présentement la principale partenaire commerciale pour le coton biologique et équitable provenant de la filière de la région de Bougouni¹⁰. Elle achète avec la CMDT qui, elle, a le monopole sur la commercialisation du coton au Mali.

C'est l'organisation non gouvernementale suisse, Helvetas-Mali, qui s'occupe de la production agricole du coton biologique et équitable sur le terrain. Elle conduit diverses activités de développement durable au Mali. Financée à 63% par la Coopération suisse pour le développement international (DDC), à 12% par le Secrétariat d'État à l'économie et au commerce (SECO), et à 25% par des fonds propres, depuis 1977 Helvetas-Mali intervient dans le sud du pays, notamment dans les préfectures de Bougouni, Yanfolila et Kolondiéba. Outre le programme de coton biologique et équitable, elle est présente dans les domaines de l'hydraulique villageoise, de l'appui aux acteurs de la décentralisation, de la promotion des filières agricoles et de la culture du coton biologique. Sa stratégie est basée sur le travail avec les organisations à la base pour développer des partenariats de développement, renforcer les compétences et les savoir-faire locaux, favoriser l'autopromotion des communautés et renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le début de la filière de coton biologique et équitable ne fut pas facile. Le responsable de la filière à Helvetas-Mali nous précise qu'il a fallu beaucoup de patience et de persévérance pour arriver à sa dimension actuelle :

« La production du coton biologique a commencé en 2002, après 4 ans d'expérimentation de 1998 à 2002. À l'époque, personne n'était convaincu par le coton bio. Donc Helvetas était là comme acteur pour faire cette promotion. Aujourd'hui les choses ont

¹⁰ Renseignements tirés du site : <http://www.reinhart.ch/>

évolué. La CMDT est très intéressée par le coton biologique. Elle s'investit de plus en plus, considère de plus en plus que c'est son programme, et plus celui de Helvetas. Pour nous c'est un très bon signe parce que Helvetas doit se retirer peu à peu de la filière. On souhaite rester en appui, on souhaite toujours être facilitateur pour que les choses se passent bien. Mais on ne veut plus avoir de responsabilité directe dans la mise en œuvre du programme.»

La situation a beaucoup évolué depuis le lancement de la filière. Déjà, les 16 coopératives de la filière regroupent les producteurs de plus de 100 villages. De plus, chaque année, de nouvelles demandes d'adhésion sont enregistrées. Par ailleurs, nous verrons plus loin, dans la rubrique des nouveaux développements dans le secteur du coton, que désormais les programmes de coton équitable occupent une place de choix dans la nouvelle politique agricole du Mali.

4 Commerce équitable du coton et développement durable : des ententes pour un développement alliant l'économique, le social et l'écologique

Sur le terrain, il est difficile de distinguer les pratiques du commerce équitable de celles du développement durable, deux concepts fondés sur des principes de justice commerciale, d'économie solidaire et de bonne gestion des ressources naturelles.

Le développement durable, a défini Mme Gro Brundtland, est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Comélieu et al. 2002, p.16). Quant au commerce équitable, il est essentiellement axé sur la recherche d'une éthique commerciale qui veut que les produits agricoles soient achetés à des prix justes, couvrant au moins les coûts de production (Assogba, 2000; Favreau, 2003; Cary, 2004; Nahapétian, 2004). Tous les deux concepts visent à lutter contre la pauvreté, les inégalités socioéconomiques et la dégradation environnementale.

Dans les faits, la réalisation de l'un ou l'autre concept exige d'allier efficacité économique, équité sociale et équilibre écologique. Mais pour mieux organiser les activités de développement et la vie socioéconomique de la collectivité, il faut également mettre en place des structures locales démocratiques et promouvoir une approche de gestion transparente et participative. Éventuellement, le développement durable et le commerce équitable doivent reposer sur une dynamique socioéconomique résultant d'une collaboration entre différents secteurs économiques (public, privé, société civile), et une approche multidisciplinaire mettant en coopération différents partenaires issus des divers secteurs, milieux et échelons concernés par les projets. Cette communauté de visions et de principes qui lie les deux concepts indique, dans une certaine mesure, que la production et la commercialisation du coton équitable pourraient servir de point de levier pour faire du développement durable. Le cas du Mali démontre cependant que cela prendrait une certaine organisation et une définition claire des responsabilités sociales et économiques des différents partenaires.

Au Mali, dans l'une ou l'autre filière, des ententes sont établies autour de la production et de la commercialisation du coton. Ce sont les règles et exigences consignées dans ces ententes qui font du commerce équitable du coton un véritable outil de développement durable. Les coopératives de producteurs du coton équitable, la CMDT, l'ONG Helvetas-Mali, le Groupe Dagrís, les associations Max Havelaar, la FLO, entre autres, sont engagés à respecter deux ententes : les standards FLO pour le commerce équitable du coton et la charte de qualité du coton malien en commerce équitable. De ce respect, dépend la certification équitable : l'obtention ou le maintien du label équitable pour le coton produit.

4.1. Standards de la *Fairtrade Labelling Organization* (FLO)

Les standards de la *Fairtrade Labelling Organization* regroupent les exigences de production et de commercialisation que les organisations et les producteurs impliqués dans le commerce équitable doivent respecter. De façon générale, ils sont inspirés des principes et conventions internationalement reconnus comme base du droit du travail, notamment ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT), et parfois de la législation nationale en la matière. Ils comportent des standards génériques, applicables à toute production agricole, et des standards spécifiques pour la production et la commercialisation du coton équitable. Dans l'ensemble, ce sont des règles et exigences visant la protection de l'environnement, le développement socioéconomique des villages impliqués, la promotion de la gouvernance démocratique au sein des organisations paysannes, et la lutte contre le recours au travail forcé et à la main d'œuvre infantile.

Dans le cas du coton, les standards FLO recommandent l'établissement de relations commerciales plus directes avec des partenaires acquis aux principes du commerce équitable et de développement durable. Ceux-ci doivent accepter d'acheter le coton produit à un prix équitable, et de payer des primes aux producteurs : prime équitable pour le coton équitable; primes biologique et équitable pour le coton bio-équitable. Les prix et primes équitables sont fixés en tenant compte des coûts de production sur le terrain, sur la base des données recueillies avec la

participation des producteurs eux-mêmes. Ces données sont régulièrement actualisées et, si nécessaire, les prix et primes sont ajustés en conséquence. Mais le principe est que le produit n'est acheté à un prix équitable que lorsque celui-ci est supérieur au prix conventionnel fixé. Lorsque le prix conventionnel est égal ou supérieur au prix équitable fixé, alors le prix conventionnel devient automatiquement le prix équitable.

Pour la campagne agricole 2005-2006, dans le programme de coton équitable de la région de Kita, le prix minimum garanti par kilogramme de coton graine était fixé à 235 FCFA¹¹. Il est la somme du prix conventionnel (160 FCFA) et du complément. Le complément est la différence entre le prix conventionnel et le prix équitable, soit 75 F. Quant à la prime équitable, elle était fixée au taux forfaitaire de 34 FCFA par kilogramme de coton graine. Le prix équitable est payé aux producteurs alors que les primes sont versées aux coopératives pour des investissements socioéconomiques au bénéfice de l'ensemble de la communauté¹².

Les prix et primes équitables du coton bio-équitable sont calculés selon les mêmes principes, mais en tenant compte de l'aspect biologique de la production. Pour la campagne agricole 2005-2006, il était fixé : un prix minimum garanti de 238 F CFA, une prime biologique de 34 F CFA (soit 20% du prix conventionnel) et une prime équitable de 34 F CFA pour chaque kilogramme de coton graine. Cela fait un total de 306 F CFA par kilogramme de coton graine biologique et équitable. De cette somme, 272 F par kilogramme (prix minimum + prime biologique) devaient être versés aux producteurs et 34 F de prime équitable par kilogramme revenir au MOBIOM pour faire des investissements socioéconomiques (Helvetas-Mali, 2005).

¹¹ FCFA : francs de la Communauté francophone d'Afrique. Il faut noter que 1 dollar canadien fait en moyenne 400 francs CFA.

¹² Ces informations sont tirées du document « Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Standards du commerce équitable pour le coton*, (document de travail de la CMDT) ».

4.2. **Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable**

Communément appelée *Charte de qualité*, la charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable renforce les mesures énoncées dans les Standards FLO. Elle définit les techniques agricoles à respecter pour préserver au mieux l'environnement et obtenir une fibre de qualité, c'est-à-dire appartenant au moins à l'un des cinq grades de tête : *Sarama*, *Juli S.*, *Néré*, *Juli*, et *Kati*. Elle a été rédigée dans les locaux de la CMDT à Djidian, région de Kita, par des spécialistes maliens en collaboration avec les agents de l'association Max Havelaar France et de Dagrif. Elle a été ensuite adoptée dans d'autres pays comme le Sénégal et le Cameroun.

L'application de la charte de qualité du coton malien en commerce équitable est une responsabilité partagée entre les agents agricoles et les coopératives de producteurs. La tâche des producteurs est de produire un coton de grande qualité : coton blanc (sans coloration), sans débris de polypropylène dans la fibre, non chargé de débris végétaux ou d'autres saletés, non collant notamment par l'action des déjections des insectes ravageurs. En revanche, les agents agricoles, qui relèvent de la CMDT ou de bureaux privés, Agrimultiservices et SETADE (Société d'études et d'assistance pour le développement)¹³, doivent donner aux producteurs un encadrement approprié leur permettant de produire, récolter et transporter le coton récolté sans détériorer sa qualité¹⁴.

L'obtention du label équitable, ou bio-équitable, est étroitement liée au respect de la Charte de qualité et des Standards de la FLO.

¹³ Dans la filière du coton équitable de la région de Kita, l'encadrement est assuré par les agents de la CMDT, alors que dans la filière du coton bio-équitable de la région de Bougouni cette responsabilité revient à des organismes privés d'agronomes et de techniciens agricoles, recrutés par Helvetas-Mali.

¹⁴ Les informations sur la charte sont tirées de : CMDT (non daté). *Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable*, Bamako, Mali, (document de travail, non daté).

4.3. Certifications

C'est la certification qui permet aux producteurs de vendre leurs productions dans les conditions commerciales équitables. Elle permet aussi aux partenaires commerciaux et aux clients de savoir que le coton et les produits textiles vendus respectent les normes du commerce équitable. Pour mériter une certification, les producteurs de coton doivent respecter les ententes établies. L'obtention des labels « équitable » et « biologique » en dépend.

Au Mali, deux certifications existent : la certification équitable donnée par la *Fairtrade Labelling Organization*, et la certification biologique accordée par *Écocert International*, une agence européenne de certification biologique. Chacune de ces organisations procède par des inspections sur le terrain pour vérifier le respect des ententes établies : notamment l'application des standards de production, de la charte de qualité, d'une gouvernance démocratique dans les coopératives, et d'une bonne gestion des primes versées pour les investissements socioéconomiques. Par ailleurs, précisons-le, sur le terrain les inspecteurs n'ont pas besoin de visiter tous les villages et tous les champs de coton. Ils procèdent par un échantillonnage. La sélection des villages et des champs à inspecter se fait de façon aléatoire.

Les certifications sont payantes : la certification équitable coûte environ 1 950 000 FCFA (3000 euros) pendant que la certification biologique est de 400 000 FCFA (500 euros) par an (Helvetas-Mali, 2006)¹⁵. Les frais de certification sont payés par la coopérative ou par la faïtière. D'où l'importance pour les coopératives de former des unions, afin de se partager les frais. Nous savons que ce sont les programmes de coton équitable et de coton bio-équitable, appuyés par les associations Max Havelaar, qui ont pris en charge les frais de certification jusqu'en 2006. Dans les prochaines années, ce sera aux coopératives de les payer. Mais pourront-elles respecter cette exigence? Le temps nous le dira.

¹⁵ Certains renseignements sur la certification figurent dans : Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Contrat de producteur FLO*, (document de travail de la CMDT).

5 Questions, but et objectifs de recherche

Les questions, le but et les objectifs de recherche se situaient dans un cadre exploratoire de l'opérationnalisation du commerce équitable et du développement durable sur le terrain, au Mali.

5.1. Questions de recherche

Nous sommes partis sur le terrain avec les questions suivantes :

- 1) Quelles sont les filières de coton équitable au Mali?
- 2) Comment la production du coton équitable est-elle organisée dans ces filières?
- 3) Qu'est-ce qui caractérise le commerce équitable du coton produit dans ces filières?
- 4) En quoi la production et le commerce équitable du coton contribuent-ils au développement durable dans les collectivités concernées?

Ces questions, pensions-nous, devaient nous permettre de constituer un tableau riche des différentes pratiques autour du coton équitable.

5.2. But et objectifs

Le but de notre étude était d'explorer la production et la commercialisation du coton équitable, et leurs contributions au développement durable des collectivités. Les objectifs poursuivis étaient les pendants des questions de recherche soulevées :

- 1) Identifier les filières de coton équitable au Mali.
- 2) Dégager les caractéristiques des techniques agricoles utilisées dans ces filières.
- 3) Dégager les caractéristiques du commerce équitable du coton produit dans ces filières.
- 4) À partir des différentes caractéristiques, déterminer la contribution des techniques agricoles utilisées et des pratiques du commerce équitable au développement durable des collectivités impliquées.

Ces questions, but et objectifs de recherche ont servi de base pour constituer une grille d'enquête (voir annexe).

6 Démarche méthodologique

Pour atteindre le but et les objectifs fixés, nous avons procédé par une approche qualitative basée sur des entretiens avec différents acteurs plus ou moins impliqués dans la production et le commerce équitable du coton, des observations sur le terrain, et la recherche documentaire (rapports, dépliants, procès verbaux et autres documents pertinents). Nous nous sommes entretenus avec une moyenne de 15 personnes par village : producteurs de coton, responsables de coopératives, responsables de faïtières de coopératives, techniciens agricoles. À ceux-ci, il faut ajouter quelques responsables haut placés de la CMDT et de Helvetas-Mali.

Six thèmes transversaux ont fait l'objet de nos investigations : 1) coton équitable et développement durable, 2) coopératives des producteurs de coton équitable, 3) dialogue autour de la production et de la commercialisation du coton équitable, 4) réseaux du coton équitable, 5) renforcement des capacités locales, 6) genre et développement. Ces thèmes sont présentés dans la grille d'enquête. Nous précisons que, sur le terrain, ils ont été abordés en fonction de l'interlocuteur. L'ordre des thèmes importait peu.

Trois éléments ont guidé nos analyses et interprétations des informations recueillies. Le premier élément était de constituer l'image la plus riche possible des pratiques de production et de commercialisation du coton équitable. Le deuxième consistait à y relever les acquis et les faiblesses en fonction du développement durable, fondé sur une dynamique de gouvernance démocratique et une alliance entre différents secteurs économiques (privé, public, société civile) autour des activités. Enfin, le troisième était de proposer des pistes d'amélioration dans une perspective de développement durable. Ces propositions devaient être réalistes, viables et souhaitables dans un contexte de décentralisation politique et économique.

Nous avons terminé en présentant les nouveaux développements dans le secteur du coton, dans la perspective de la libéralisation du secteur du

coton et de la privatisation de la Compagnie malienne pour le développement des textiles en 2008.

7 Résultats : analyse et interprétation des informations recueillies

Nous commençons cette partie des résultats par une brève présentation des villages visités. Celle-ci est suivie de l'analyse et l'interprétation des informations recueillies : acquis et faiblesses en développement durable, et pistes d'amélioration.

7.1. Présentation des villages visités

Dans chacune des régions cotonnières produisant du coton équitable ou bio-équitable, nous avons visité trois villages. Nous étions dans la région de Kita dans la première quinzaine de janvier 2006. Dans la deuxième quinzaine, nous étions dans la région de Bougouni.

Dans la région cotonnière de Kita, nous avons visité les villages de Dougourakoroni, Batimakana, et Kiniéfétó, qui relèvent tous de la zone de production agricole de Batimakana. Ce sont des villages malinkés¹⁶, peu distants l'un de l'autre, dont la vie quotidienne, les habitudes et les croyances sont empreintes de traditions animistes, en dépit de la percée de l'Islam. Les familles sont larges et la vie sociale gérontocratique et patriarcale. Les tâches ménagères restent le domaine exclusif des femmes, même si elles sont de plus en plus nombreuses à fonder leurs champs de coton personnels. Ce qu'il convient de souligner c'est que, bien que situés dans la même zone de production agricole, ces villages n'ont pas commencé la production du coton équitable la même année. Dougourakoroni est l'un des trois premiers villages à avoir expérimenté la culture du coton équitable en 2003-2004. Batimakana est entré dans le programme l'année suivante, pendant que Kiniéfétó en est à la première année.

Dans la région du coton bio-équitable de Bougouni, nous avons également visité trois villages : Yanfolila, Djéguénina et Sibirila. Il faut dire que Yanfolila est plutôt une ville dont la population atteint les 5000

¹⁶ Les Malinkés constituent le groupe ethnique majoritaire de la région cotonnière de Kita.

habitants. Administrativement, Yanfolila et Bougouni sont deux chefs-lieux de préfecture distincts. Mais, quand il s'agit du coton, Yanfolila relève de la région cotonnière de Bougouni. Par contre, Sibirila et Djéguénina sont de petits villages dont les populations varient entre 1000 et 2000 habitants. Sibirila est de la préfecture de Bougouni pendant que Djéguénina appartient à celle de Yanfolila.

Les Bambaras de type Ouassoulouké¹⁷ constituent les populations majoritaires dans les villages visités. Cependant à Yanfolila, nous avons rencontré quelques Dogons, ayant immigré du centre du pays au milieu des années 1980. À la suite de sécheresses répétitives, l'État avait alors encouragé la migration de certaines populations du centre vers les régions sud du pays, où les terres arables existent et où les pluies sont plus abondantes. Comme dans la région de Kita, ici aussi la vie quotidienne et les habitudes sont chargées de traditions animistes, en dépit de la présence de l'Islam. La famille élargie, la gérontocratie, le patriarcat sont une réalité. Mais le nombre de femmes en quête d'un épanouissement socioéconomique à travers la production du coton équitable y est plus important.

7.2. Analyse et interprétation des informations recueillies

Pour mieux cerner la contribution de la production et de la commercialisation du coton équitable au développement durable des collectivités, nous avons axé notre analyse et notre interprétation des informations recueillies sur deux aspects. Le premier aspect, ce sont les acquis des différents programmes par rapport au développement durable, c'est-à-dire un développement à la fois économique, social et écologique qui améliore les conditions de vie des producteurs. Dans cette optique, moins que les montants de fonds alloués et les quantités de coton équitable produites, c'est l'impact des activités agricoles et commerciales sur la dynamique socioéconomique et la préservation des

¹⁷ Les Ouassouloukés, grand groupe ethnique de la région cotonnière de Bougouni, portent généralement des patronymes peuls mais ne parlent pas la langue peule. Leurs traditions, habitudes et croyances sont assimilables à celles des Bambaras, très majoritaires au Mali. Dans la société malienne, ils sont considérés comme des Bambaras.

ressources naturelles des collectivités qui a attiré notre attention. Le deuxième aspect concerne les faiblesses du système mis en place en rapport avec le développement durable. Celles-ci englobent les difficultés, blocages et obstacles rencontrés non seulement dans le processus de production agricole, mais aussi dans les initiatives socioéconomiques.

Nous avons continué en proposant des pistes d'amélioration des pratiques de production et de commercialisation du coton équitable dans une perspective de développement durable des collectivités. Nous y prenons en compte la libéralisation future du secteur du coton et la privatisation prochaine de la CMDT qui, officiellement, devra avoir lieu en 2008.

7.2.1. Acquis en développement durable : le système de production et de commercialisation du coton équitable

Les acquis que nous avons relevés des deux programmes de coton équitable sont les suivants : structuration des producteurs en coopératives, respect des engagements par les partenaires, partage d'informations et de savoirs par les partenaires, gestion des ressources naturelles, justice commerciale, renforcement de la dynamique socioéconomique. Ces acquis sont présentés, ci-dessous, dans le tableau 1.

Tableau 1 : Acquis en développement durable

ACQUIS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
<ul style="list-style-type: none">● Structuration des producteurs : création de coopératives et faitières.● Respect des engagements par les partenaires : notamment dans les partenariats de production, de recherche, de commercialisation, de financement.● Partage d'informations et de savoirs entre partenaires : organisation des sessions de sensibilisation, d'alphabétisation, d'encadrements techniques agricoles, et formation des villageois en gestion coopérative.● Gestion des ressources naturelles locales : meilleure gestion des ressources naturelles (protection des points d'eau, forêts, etc.); techniques agricoles biologiques (utilisation de fumiers, plantes pièges, insecticides organiques).● Justice commerciale : prix équitables et primes biologiques payés aux producteurs, et primes équitables versées aux coopératives.● Renforcement de la dynamique socioéconomique locale : initiatives prises par les individus, les familles et les communautés; investissements socioéconomiques dans les villages visités.

7.2.1.1. Structuration des producteurs cotonniers : les coopératives comme système de base de la production et de la commercialisation du coton équitable

Ce qui frappe le visiteur dans les régions de coton équitable, c'est d'abord l'organisation des producteurs autour des activités de production et de commercialisation du coton équitable. Ils sont organisés en coopératives de producteurs de coton (CPC), condition *sine qua non* pour adhérer aux programmes équitables. Dans la zone du coton équitable, les coopératives sont, à leur tour, regroupées en faitières communales. Bientôt, des faitières régionales et une fédération nationale seront également créées. Dans la zone du coton bio-équitable, les coopératives forment une fédération : le Mouvement biologique malien (MOBIOM). Créé en 2002, ce mouvement vise essentiellement le développement de l'agriculture biologique au Mali, la défense des intérêts des producteurs, et la promotion du commerce équitable.

La structuration des producteurs s'articule autour des coopératives de producteurs de coton et les faitières des coopératives.

● Coopératives de producteurs de coton (CPC)

Dans les régions de coton équitable, les coopératives sont la courroie de transmission entre les responsables des programmes et les producteurs de coton. En collaboration avec les agents de terrain, elles veillent au respect des ententes avec les partenaires en commerce équitable (Helvetas-Mali, CMDT, associations Max Havelaar) et oeuvrent pour le développement durable des communautés. Dans la zone du coton bio-équitable de Bougouni, chaque coopérative regroupe des membres d'un ou de plusieurs villages, alors que dans la zone du coton équitable de Kita le plus souvent il y a une coopérative par village.

Les coopératives sont dirigées et gérées par les producteurs, eux-mêmes, selon des principes de démocratie, de transparence et de gestion participative. Elles disposent, chacune, d'un compte bancaire alimenté par les recettes cotonnières, les droits d'adhésion des membres et les cotisations. Dans la zone du coton équitable de Kita, chaque

coopérative est gérée par un bureau, pendant que dans la zone du coton équitable de Bougouni la gestion est confiée à un conseil d'administration. Dans l'un ou l'autre cas, en général il y a un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier, un trésorier adjoint. Ces derniers travaillent avec différents comités, dont le nombre varie d'une région à l'autre : comité de gestion des crédits, comité de suivi et évaluation, comité de l'alphabétisation fonctionnelle, comité de commercialisation, comité pour la préservation de l'environnement, etc. Il y a également une équipe technique chargée d'assurer le relais de l'encadrement agricole. Les responsables de coopératives et les membres des différents comités sont démocratiquement élus en assemblée générale, à laquelle ils doivent rendre compte. Ils n'ont pas de salaires mais perçoivent des primes prélevées des frais de commercialisation (environ 50% de ces frais) payés par la CMDT aux coopératives. Nous savons que dans la région de coton équitable, ces frais s'élèvent à 5400 FCFA par tonne de coton graine.

• Faïtières de coopératives

Les coopératives de producteurs de coton équitable (ou bio-équitable) sont regroupées en faïtières, dont la caractéristique diffère selon le programme. Dans la zone du coton équitable de Kita, il existe des *Unions communales de coopératives de producteurs de coton*, pendant que dans la région de coton biologique et équitable de Bougouni, on parle plutôt de *Mouvement biologique malien (MOBIOM)*.

Les Unions communales des coopératives de producteurs de coton regroupent, chacune, les coopératives de même commune. Les premières ont été créées à la campagne agricole de 2003-2004 dans le cadre du programme de coton équitable. Dans le secteur de Djidian, où nous étions, on compte 4 unions : celles de Balandougou, Mambiri, Namala et Djidian. De ces faïtières, seule l'Union communale de Djidian, dénommée *Danaya Ton*, a la certification équitable. Même là, seules les zones de production agricole (ZPA) de Djidian central et Batimakana y font du coton équitable.

Quant au MOBIOM, il regroupe l'ensemble des coopératives de producteurs de coton biologique et équitable de la région de Bougouni. Créé depuis 2002, c'est un mouvement visant essentiellement le développement de l'agriculture biologique au Mali, la défense des intérêts des producteurs, la promotion du commerce équitable. De nos jours, il compte 16 coopératives et 1748 producteurs dont 40% de femmes. Il couvre trois secteurs de production agricole (Yanfolila, Bougouni et Kolondiéba). Cependant, soulignons-le, le MOBIOM n'est vraiment devenu actif qu'en 2004 lorsqu'il s'est agi d'adhérer au commerce équitable. La même année, il reçoit la première certification équitable, et depuis novembre 2005 il est doté de nouveaux statuts et règlements, selon lesquels ne sont membres du mouvement que les coopératives de producteurs agricoles. Cela exclut les techniciens agricoles et d'autres couches professionnelles. Au sein de Helvetas-Mali, actuellement, on envisage de donner de nouvelles orientations au MOBIOM et à lui transférer progressivement des compétences en gestion des activités de production de coton biologique et équitable.

Dans les deux régions, les faïtières sont dirigées et gérées par des responsables élus en assemblée générale des délégués des coopératives. Le MOBIOM comprend un bureau exécutif et un conseil d'administration qui oriente, coordonne et prend des décisions entre deux assemblées générales, auxquels s'ajoute une commission de contrôle. Les Unions communales sont dirigées par des conseils d'administration.

Cette structuration des producteurs est devenue un véritable vecteur de renforcement de la solidarité entre producteurs de coton, qui sont désormais liés individuellement et collectivement par les exigences relatives à l'obtention et au maintien des certifications (biologique et équitable). En fait, puisque la certification est attribuée à la faïtière, tous les membres des coopératives doivent s'entraider et œuvrer au respect des ententes et recommandations techniques. Tous savent que l'échec d'un membre pourrait entraîner la perte de la certification à l'ensemble de la coopérative, et cela pourrait attirer une mauvaise réputation au fautif. Alors, tous les membres, hommes et femmes, maris et épouses, jeunes et vieux, collaborent de façon constructive. De

leur côté, les équipes techniques, qui ont pour rôle d'assurer le relais de l'encadrement, aident régulièrement les producteurs à éviter les erreurs.

7.2.1.2. Respect des engagements par les partenaires

Le respect des engagements par les partenaires est le deuxième acquis en développement durable que nous avons noté. En effet, les discours recueillis sur le terrain nous révèlent l'existence, autour de chaque programme, d'un réseau de partenaires partageant les mêmes idées de commerce équitable et de développement durable. Quatre types de partenariats se dégagent : partenariats de production, partenariats de recherche, partenariats de commercialisation, partenariats de financement. Ils sont tous aussi complémentaires qu'utilitaires, et leur bon fonctionnement a été essentiel pour la réussite des réalisations socioéconomiques faites dans les villages visités et dans la dynamique socioéconomique qui s'y met en place petit à petit (Max Havelaar France, 2005; Helvetas-Mali, 2006).

• Partenariats de production

Les partenariats de production sont présents dans les deux programmes. Ils visent la bonne application des techniques agricoles, conformément aux ententes signées : standards FLO et la charte de qualité. Cela va de la production du coton, à son transport et à sa commercialisation au village. Dans le programme de coton équitable, ces partenariats lient les coopératives et la CMDT, dont les agents sont chargés de l'encadrement agricole sur le terrain. Dans le programme de coton bio-équitable, ils lient les coopératives à Helvetas-Mali et aux bureaux privés d'encadrement agricole : SETADE dans le secteur de Bougouni et Agrimultiservices dans celui de Yanfolila.

• Partenariats de recherche

Les informations recueillies mettent en relief le rôle prépondérant des partenariats de recherche dans l'évolution des techniques agricoles. Ces partenariats visent à maximiser le caractère biologique ou

écologique des techniques de production de coton. Ils lient les responsables de la CMDT et de Helvetas-Mali aux différents centres de recherche agronomiques. Sur place au Mali, on peut compter le Centre international de recherche en agro-foresterie (ICRISAT), l'Institut d'économie rurale (IER) et l'Institut polytechnique rural de Katibougou (IPR). Il y a aussi des collaborations avec des centres de recherche universitaires à l'extérieur, en Amérique et en Europe.

Les partenariats de recherche ont déjà donné des résultats remarquables dans le programme de coton bio-équitable. En collaboration avec les producteurs, des chercheurs sont parvenus à développer des techniques de protection des cotonniers, inspirées des savoirs locaux. Une technique a été ainsi trouvée pour faire un insecticide biologique à base de noix de Neem (*Azadirachta indica*) et des huiles de *Koby*¹⁸ (*Carapa procera*) et de *Npéku* (*Lannea Microsperma*) pour remplacer les insecticides chimiques. Grâce aux recherches, des plantes pièges, notamment le gombo et l'oseille, sont également utilisées pour éloigner les mauvais insectes. D'autres expérimentations sont en cours pour introduire le tournesol comme plante piège.

● Partenariats de commercialisation

Les partenariats de commercialisation regroupent les relations entre la CMDT qui détient le monopole sur la commercialisation du coton au Mali et les compagnies textiles, les firmes de filature et les boutiques de produits finis à l'étranger. Cela inclut donc toutes les relations impliquant les compagnies et firmes qui transforment le coton produit, et toutes les organisations et boutiques qui vendent et achètent des produits textiles équitables : chaussettes, pyjamas, chandails, etc. Dans le cadre du coton équitable, ces partenariats lient la CMDT, le Groupe Dagrís, l'association Max Havelaar France, les firmes de filature en Inde, et des boutiques spécialisées en France comme *La Redoute*, *Armor Lux*, *Kindy*, *Cora*. Dans la filière de coton biologique et

¹⁸ Le Neem est un arbre dont les noix sont très amères. Le mélange de la décoction obtenue à partir de ses noix avec les huiles de *Koby* et de *Npéku* donne un insecticide efficace pour protéger les cotonniers contre les insectes.

équitable, ils mettent en relation la CMDT, l'association Max Havelaar suisse, Reinhart Inc., des firmes de filature en Inde et des boutiques spécialisées en Suisse, dont *Switcher* et *Migros*.

Les partenariats de commercialisation avec les sociétés textiles maliennes sont moins développés. On peut cependant citer l'usine de filature FITINA S.A.¹⁹ qui a acheté une certaine quantité de coton équitable en 2004. Il y a également *Kassobane* de Ségou, un atelier de teinture naturelle qui traite avec la filière de coton bio-équitable. Il utilise des techniques traditionnelles de teinture, comme le *bogolan*, le *basilan* et le *gala*, pour confectionner des produits textiles avec l'appui des ateliers artisanaux de Ségou. Ainsi sont confectionnés des couvre-lits et du linge de table, le plus souvent vendus à l'étranger.

● Partenariats de financement

Les partenariats de financement concernent les engagements financiers d'organisations à l'extérieur comme à l'intérieur du Mali, pour assurer des dépenses liées aux programmes de coton équitable. Les plus gros partenariats sont à l'extérieur. La coopération française est citée pour le programme de coton équitable, pendant que la coopération suisse l'est pour le programme de coton biologique et équitable.

Aux partenaires financiers extérieurs, il faut ajouter ceux du Mali, dont la Banque nationale de développement agricole (BNDA) et les caisses populaires *Kafo Jiginew* qui avancent des fonds pour les crédits agricoles.

C'est le bon fonctionnement de l'ensemble de ces partenariats qui confère au réseau des partenaires autour des programmes de coton équitable et de coton bio-équitable une certaine solidité.

¹⁹ FITINA S.A. : Fils et tissus naturels d'Afrique, Société anonyme.

7.2.1.3. Partage d'informations et de savoirs entre partenaires

L'un des facteurs qui militent en faveur du développement durable des localités visitées reste celui du renforcement des capacités locales pour permettre à tous les acteurs d'être plus ou moins au même niveau d'information et de savoir. Plusieurs activités de renforcement des capacités ressortent des informations recueillies : alphabétisation fonctionnelle, encadrement technique agricole, formation en gestion coopérative, sessions de sensibilisation. Participent à ces activités, les producteurs de coton et les responsables de coopératives et de faïtières.

Les sessions d'alphabétisation fonctionnelle s'adressent à tous les producteurs. Elles se tiennent pendant 45 jours, au moins une fois par an dans chaque village. Il y a des sessions d'alphabétisation de base qui consistent à apprendre aux producteurs à lire, écrire et calculer. Les meilleurs néo-alphabètes des sessions de base sont admis à des cours d'alphabétisation fonctionnelle qui traitent essentiellement de la production et de la commercialisation du coton. Les secrétaires généraux des coopératives sont le plus souvent choisis parmi ces derniers.

L'encadrement technique agricole concerne tous les membres des coopératives. C'est une exigence qui découle des standards FLO et de la charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable. Dans la zone du coton équitable, c'est la CMDT qui assure l'encadrement technique des producteurs de façon qu'ils respectent les ententes et produisent du coton de qualité. Sur le terrain, dans les villages, cette tâche est confiée aux agents techniques, communément appelés *chefs de zone de production agricole*, sous la direction des chefs de secteur. Par contre, dans la zone du coton biologique et équitable, ce rôle revient à Agrimultiservices et SETADE qui, rappelons-le, sont des bureaux privés de spécialistes en agronomie. Recrutés par Helvetas-Mali, ces deux bureaux assurent, chacun dans sa zone, le suivi technique des producteurs de coton : de la production à la commercialisation au niveau du village. Le recrutement de ces bureaux privés, nous a-t-on expliqué, s'explique par le caractère délicat de la culture biologique du coton.

Quant à la formation en gestion coopérative, elle s'adresse surtout aux responsables des coopératives. Elle est généralement assurée par le Projet de gestion rurale (PGR), une structure indépendante qui était, auparavant, affiliée à la CMDT. Les thèmes abordés sont : animation des coopératives, gestion des ressources financières, comptabilité et tenue des cahiers d'activités. Cette formation est d'autant plus importante que la bonne gestion et la transparence sont deux critères d'attribution des certifications.

Le Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zones cotonnières (PASE) est une autre structure de formation des responsables des coopératives. Mais, à notre passage, les villages visités n'avaient pas encore été touchés par ce programme.

7.2.1.4. Gestion des ressources naturelles locales

L'un des principes fondamentaux du commerce équitable et du développement durable reste la gestion de l'environnement de façon à ne pas compromettre l'avenir des générations futures. Ce principe écologique est également l'une des nombreuses exigences des ententes qui lient les partenaires autour des programmes de coton équitable et de coton bio-équitable. Partout où nous sommes passés, les discours démontrent que les producteurs reçoivent beaucoup d'encadrements à cet effet. Cependant, les deux programmes diffèrent quant à l'application dudit principe.

Dans la région de coton bio-équitable de Bougouni, nous avons observé un plus grand respect des techniques agricoles recommandées pour la production du coton équitable et biologique. Il faut dire que, là-bas, les producteurs ont d'abord été initiés à la production du coton biologique. Cela a duré pendant toute la phase pilote de 1998 à 2002. Des campagnes y étaient menées pour convaincre les producteurs des vertus des techniques agricoles biologiques sur les plans sanitaire, hygiénique et écologique. Ainsi, même aujourd'hui, les discours démontrent très clairement que les paysans respectent les recettes agricoles (fumiers, plantes pièges, insecticides biologiques), favorables à la préservation de

la santé et de l'environnement tout en permettant une bonne production de coton. Parlant des avantages hygiéniques, un producteur de Yanfolila signale :

« Avec l'agriculture biologique, nos villages sont devenus plus propres. Il est très rare de voir des tas d'ordures aux places publiques, dans les rues ou derrière nos maisons. Pour avoir assez de fumier, nous les gardons chez nous pour les transporter plus tard au champ. De plus, nous ne laissons plus divaguer nos animaux. Nous gardons désormais nos bœufs, moutons et chèvres dans des enclos en tout temps pour récupérer les déchets pour nos champs.»

Il faut dire aussi que les techniques vulgarisées correspondaient à celles traditionnellement utilisées en milieu rural au Mali, et qui avaient été progressivement balayées avec l'introduction des cultures de rente comme le coton. Leur caractère moins dispendieux, par le fait qu'on n'y a pas besoin d'acheter des engrais chimiques, a motivé davantage les producteurs, très las des augmentations constantes des prix des intrants agricoles pendant que leurs produits sont achetés à des prix de plus en plus dérisoires. Déjà, convaincu des avantages des techniques agricoles biologiques utilisées, le responsable du programme de coton bio-équitable annonce de gros chantiers d'expérimentation pour les années à venir :

« Pour nous, les gros chantiers pour les années à venir, c'est augmenter la production de matières organiques. C'est ça la principale contrainte du bio, et puis certainement essayer d'innover avec des plantes, comme les pourghères qui peuvent servir à produire du carburant. Les pourghères c'est aussi un insecticide naturel qu'on peut utiliser en bio. Le tourtereau de pourghère c'est également un engrais naturel. Le pourghère en milieu rural permet de lutter contre l'érosion des sols. Ça permet de protéger les parcelles contre les feux de brousse. Cela sera une activité intéressante pour nous. (...)»

Par contre, dans la région de coton équitable de Kita, l'observation des techniques agricoles recommandées pour la production du coton équitable se résume à l'élimination systématique de certains engrais et pesticides chimiques, identifiés comme très nuisibles pour la préservation de la fertilité des champs et pour l'environnement. On continue à y vendre d'autres types d'engrais et d'insecticides chimiques considérés comme « moins nuisibles », tout en recommandant pendant les sessions de formation l'utilisation des fertilisants organiques, comme le fumier, les déchets d'animaux, etc. Interrogées sur la raison de l'utilisation des intrants agricoles chimiques « moins nuisibles », les responsables de la CMDT que nous avons rencontrés sur le terrain soutiennent :

« Avec les seuls fertilisants organiques, on produit moins de coton par hectare. Voyez dans la région de Bougouni où l'on fait du coton biologique, les producteurs produisent par hectare à peine la moitié de ce que les nôtres font sur la même surface. Donc, en privilégiant les seuls fertilisants organiques, il est plus difficile de produire assez de coton, et cela pourrait décourager les producteurs à la longue. Ils vont envier leurs collègues qui font du coton conventionnel. »

Quoi qu'il en soit, même dans la région de coton équitable de Kita, les coûts des intrants chimiques sont tellement faramineux que les producteurs privilégient de plus en plus l'utilisation de la fumure organique.

7.2.1.5. Justice commerciale

La justice commerciale, qui se manifeste par le paiement des prix équitables et de primes pour le coton produit, est un important acquis en développement durable. Elle profite non seulement aux producteurs de coton et à leurs familles, mais aussi à la coopérative et à la communauté tout entière. Les avantages commerciaux sont largement expliqués dans les discours recueillis. Les producteurs affirment qu'ils gagent de

loin mieux avec le commerce équitable qu'avec le commerce conventionnel.

Les avis restent cependant partagés quand il s'agit de savoir lequel du coton bio-équitable et du coton équitable rapporte mieux. Du côté du programme de coton équitable, les producteurs ont soutenu ne pas avoir assez de renseignements sur les avantages du coton bio-équitable, pendant que les agents de la CMDT insistaient sur les faibles rendements des champs de coton biologique du fait de l'utilisation des seuls fertilisants organiques. De l'autre côté, les producteurs du coton bio-équitable ont énuméré les avantages financiers, sanitaires et hygiéniques de l'utilisation des fertilisants organiques. Ils sont convaincus qu'ils gagnent plus avec une moyenne de 600 kg par hectare que leurs collègues du programme de coton équitable de la région de Kita qui produisent une moyenne d'une tonne sur la même surface. Dans la région du coton bio-équitable, que ce soit à Yanfolila, à Djéguénina ou à Sibirila, l'explication est la même :

« On gagne mieux avec le coton bio-équitable. Nous dépensons moins pour les intrants agricoles, car nous utilisons des fertilisants organiques locaux. Nous nous endettons seulement pour les équipements, alors que les producteurs du coton équitable le font à la fois pour les intrants chimiques et les équipements. Finalement, après commercialisation, une grande partie de leurs revenus est engloutie dans le remboursement des crédits. Au même moment, nous remboursons seulement pour les équipements. Lorsque nous faisons le décompte après remboursement des crédits, par hectare nous gagnons beaucoup plus qu'eux. De plus, nous préservons notre santé, la propreté de nos villages et notre environnement.»

Une comparaison des dépenses minimales effectuées par hectare confirme que les producteurs de la zone du coton bio-équitable gagnent globalement mieux que ceux de la zone du coton équitable. La comparaison concernait notamment des producteurs ayant déjà les équipements essentiels : charrue, charrettes, bœufs de labour, pompes d'insecticide. En moyenne, le producteur du programme bio-équitable

dépense par hectare 25000 FCFA²⁰ par saison, soit 12000 FCFA pour trois jours de labour, 10000 FCFA pour 5 travailleurs journaliers pour 2 jours, et le reste pour 10 kg de noix de *Neem* (200 FCFA par kg) et environ 2 litres d'huile de *Koby*²¹. C'est presque le tiers des dépenses encourus par un producteur de coton équitable qui utilise des engrais chimiques. Quand on sait que le producteur de coton bio-équitable peut produire jusqu'à 800 kg par hectare dans le meilleur des cas, on comprend aisément l'engouement des protagonistes de l'agriculture biologique.

7.2.1.6. Renforcement de la dynamique socioéconomique locale

Le renforcement de la dynamique socioéconomique locale dans les villages visités constitue un autre solide acquis en développement durable. Les investissements faits dans ce sens se situent à plusieurs niveaux : individuel, familial, communautaire. Il y a aussi des retombées positives sur l'épanouissement socioéconomique des femmes et des jeunes.

S'agissant des réalisations individuelles et familiales, peu importe le programme, les producteurs sont unanimes pour dire que le commerce équitable du coton leur offre, pour la première fois, l'opportunité d'avoir une certaine autonomie financière. Ils sont nombreux à avoir généré assez de revenus pour améliorer les conditions de vie : scolarisation des enfants, construction de maisons familiales en tôles, couverture des dépenses en santé, facilitation de la prise en charge des dépenses de différentes cérémonies sociales, et achat de matériel agricole, de motos pour les déplacements et de nouveaux habits. Tout cela, ont souligné les producteurs eux-mêmes, a été possible grâce au commerce équitable. Le président de la coopérative et le chef de village de Batimakana soutiennent respectivement :

²⁰ En moyenne, 1 \$ canadien équivaut à 400 francs CFA.

²¹ Le *Neem* et le *Koby* sont deux arbres dont, respectivement, les noix et l'huile sont utilisées pour fabriquer des insecticides biologiques.

«Le commerce équitable est la première expérience de développement qui permet à chaque producteur de recevoir individuellement des sous et donne au village des fonds pour son développement. (...). Avec le coton équitable, à chacun ses sous : père, mère et enfant. (...).»

«Grâce au coton équitable, les producteurs reçoivent des sous et on leur montre comment faire pour développer le village.»

Cependant, pour ce qui est des réalisations à l'échelle communautaire, il existe bien des différences entre les deux programmes équitable et bio-équitable. Dans la zone de coton équitable, les primes équitables payées aux coopératives ont déjà servi à construire plusieurs infrastructures socioéconomiques à intérêt communautaire : écoles, banques de céréales, puits à grand diamètre, aménagement de margelles de puits, forages, etc. Les coopératives y ont des programmes de développement et des plans d'investissement annuel. Par contre, dans la région de coton bio-équitable de Bougouni, les coopératives ne sont pas encore à ce niveau. Les infrastructures socioéconomiques sont plutôt rares dans les villages visités. Interrogés sur cette situation, les responsables du MOBIOM et de Helvetas-Mali nous ont révélé qu'ils sont en instance de lancer un vaste programme de sensibilisation, de formation et d'encadrement des coopératives en développement local. Cela, soulignent-ils, devrait aboutir à des collaborations entre coopératives, et entre celles-ci et les structures décentralisées et déconcentrées, conformément aux dispositions institutionnelles de la décentralisation politique et économique.

Quant aux retombées positives des programmes sur la promotion socioéconomique des femmes, elles sont perceptibles dans les deux régions cotonnières. Les discours démontrent que les femmes sont de plus en plus nombreuses à fonder leurs champs de coton équitable. Certaines sont membres de bureaux ou conseils d'administration des coopératives et des différents comités de gestion. En général, elles arrivent à combiner les activités de production de coton avec d'autres travaux : ménage, maraîchage, etc.

La région de coton bio-équitable de Bougouni est largement en avance sur celle de coton équitable de Kita, où les femmes sont encore moins nombreuses dans les coopératives de producteurs de coton. L'engouement des femmes dans la région de Bougouni semble lié surtout au caractère biologique de l'agriculture pratiquée. Puisqu'on n'y utilise pas d'intrants agricoles chimiques, alors elles sont assurées d'être à l'abri des problèmes sanitaires. On estime que les femmes constituent 40% de l'effectif total des membres des coopératives de producteurs de coton bio-équitable. À Djéguénina, elles ont été les premières à s'adonner au coton biologique, pendant que la plupart des hommes hésitaient encore. Aujourd'hui, elles sont nombreuses à avoir leurs propres champs, à l'écart de ceux des conjoints et des fils. Comme les hommes, elles vendent leurs productions et encaissent les revenus. Certaines ont déjà atteint une autonomie financière qui leur permet de prendre en charge les dépenses individuelles et familiales. Mieux, à Djéguénina comme à Yanfolila, nous avons rencontré des femmes dont les productions dépassent celles des hommes. Parmi elles, il y a des récipiendaires des prix d'excellence offerts par Helvetas-Mali. Et de plus en plus, les femmes achètent leurs équipements agricoles et constituent des cheptels.

La retombée la plus significative sur les jeunes que nous ayons notée, c'est l'émergence d'une certaine conviction chez de plus en plus de candidats à l'exode, que le commerce équitable offre l'opportunité de se faire des revenus sur place. Informés des mésaventures de jeunes aux portes de l'Occident, ils se résolvent à tenter chez eux d'abord. Ils cultivent leurs champs individuels et gèrent les revenus selon leurs besoins.

Cet engagement des femmes et des jeunes dans la production du coton équitable ou bio-équitable ne se fait pas sans compromis. Dans la plupart des cas, les familles ont dû aménager en conséquence le calendrier agricole pour permettre à chaque membre d'entretenir son champ individuel de coton. Parfois, l'entretien du champ individuel va de pair avec celui de la famille. Intervenant sur le cas des épouses, un producteur de Dougourakoroni explique :

«Quand un homme et son épouse font chacun du coton équitable, chacun doit faire preuve de compréhension envers l'autre. Les deux doivent s'entraider, surtout au moment des récoltes.»

Dans les villages visités, nous n'avons noté aucun problème familial en rapport avec la décision des femmes et des jeunes d'entretenir des champs individuels de coton équitable ou bio-équitable. Au contraire, la solidarité familiale, voire villageoise, reste agissante pour certains travaux champêtres que le producteur ne peut accomplir seul, peu importe son genre ou son âge. Cela est une évolution qualitative dans les sociétés *malinkés* et *bamanans* qui sont fondamentalement gérontocratiques et patriarcales.

7.2.2. Faiblesses en développement durable

L'une des finalités du commerce équitable reste le développement durable des collectivités. Cela implique une dynamique socioéconomique locale, fondée sur la gouvernance démocratique et les alliances entre différents secteurs économiques (public, privé, société civile) (Favreau, 2005). C'est à partir de cette exigence et du contexte institutionnel de décentralisation politique et économique que nous avons identifié les faiblesses des pratiques dans les deux programmes de coton équitable et de coton bio-équitable. Nous y relevons trois faiblesses : faible collaboration entre les coopératives de producteurs de coton équitable et les structures locales décentralisées et déconcentrées, poids des responsabilités socioéconomiques sur les coopératives, sentiment de frustrations chez certains acteurs. Nous récapitulons ces faiblesses dans le tableau 2, ci-après.

Tableau 2 : Faiblesses en développement durable

FAIBLESSES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE
<ul style="list-style-type: none">● Faible collaboration entre les coopératives de producteurs de coton équitable (ou bio-équitable) et les structures locales déconcentrées et décentralisées : timide implications des coopératives dans la planification et la mise en oeuvre des activités de développement de la collectivité.● Poids des responsabilités socioéconomiques locales sur les coopératives : un facteur lié au retard de l'État dans le respect de ses engagements socioéconomiques envers les collectivités.● Sentiment de frustration chez certains acteurs: lié aux retards dans le paiement de l'argent du coton, aux difficultés pour les producteurs à avoir des crédits agricoles, aux conditions de travail difficiles pour des agents agricoles, à l'incapacité récurrente des programmes à satisfaire à l'ensemble des besoins des partenaires commerciaux en coton équitable ou bio-équitable.

7.2.2.1. Faible collaboration entre les coopératives de producteurs de coton équitable (ou bio-équitable) et les structures décentralisées et déconcentrées des collectivités

Partout où nous sommes passés, le coton équitable ou bio-équitable se révèle l'élément clé de l'économie locale, et les coopératives y constituent de véritables forces socioéconomiques. Ces atouts sont cependant peu mis à profit par les élus locaux pour le développement des collectivités, et cela en dépit des possibilités d'alliances qu'offre le contexte de décentralisation. Autour des actions de développement, il existe réellement très peu de collaboration entre les élus locaux, les services publics, les responsables de coopératives, et encore moins les privés. Certes, pour des besoins administratifs, les responsables des coopératives se réfèrent aux autorités préfectorales et municipales, mais

ils jouent un rôle plutôt passif quand vient le moment de prendre des décisions sur le développement de leurs collectivités. Des discours recueillis à la fois chez les producteurs et les responsables des programmes, deux explications se distinguent.

La première explication est qu'il y a une méfiance latente au sein des populations par rapport aux politiciens qui tiennent rarement leurs paroles. Les paysans leur reprochent de les berner sans cesse. En dépit des réformes institutionnelles et des renseignements relayés sur les avantages de la décentralisation politique et économique à travers les campagnes de sensibilisation, cette position des paysans reste presque la même. Cette affirmation de ce producteur de Batimakana, dans la région de Kita, illustre bien cet état d'âme vis-à-vis des politiciens, même s'ils sont des élus locaux :

«Non ! Nous ne voulons pas de la collaboration des élus locaux. Tout ce qui les intéresse, c'est le gain personnel. Ils ne sont pas là pour nous. Ils nous ont promis beaucoup de choses qu'ils n'ont jamais réalisées. Ce n'est pas sérieux.»

Justifiant la non tenue des promesses par les élus locaux, un conseiller municipal accuse l'État de décaisser le plus souvent en retard les fonds prévus pour les municipalités. Cela se répercute sur l'ensemble de la programmation des activités et empêche les élus locaux de jouer pleinement le rôle d'interface entre les coopératives, les services publics et les privés.

La deuxième explication de la timide collaboration entre coopératives et structures locales démontre le manque d'initiatives des élus locaux pour changer la perception négative de la populations en général, et des producteurs en particulier. Les élus locaux n'ont pas encore su établir un contact permanent avec les coopératives, de façon à leur faire jouer un rôle plus actif dans la conception et la mise en oeuvre des plans de développement de la collectivité. Puisque celles-ci constituent de véritables forces économiques dans les villages, une telle collaboration aurait permis de trouver des solutions idoines aux problèmes financiers, à la fois chez les responsables (de coopératives) et les autorités

municipales. Elle aurait peut-être évité aux coopératives le casse-tête financier qui les pousse à remettre à plus tard la réalisation de certains projets, faute de fonds suffisants. Mais au lieu de cela, pour le moment tout indique que les travailleurs municipaux ne s'intéressent aux producteurs de coton équitable (ou bio-équitable) que pour récupérer les taxes et les impôts.

Le caractère faible de la collaboration avec les autres structures locales oblige les coopératives à faire cavalier seul, en comptant sur les seules primes équitables pour financer les activités socioéconomiques. En regard de la complexité des problématiques de développement, jusqu'à quand pourront-elles tenir?

7.2.2.2. Poids des responsabilités socioéconomiques sur les coopératives

La décentralisation politique et économique et la politique nationale de coopératives apparaissent comme de gros alibis utilisés à la fois par l'État et la CMDT pour se débarrasser, *de facto*, de certaines responsabilités socioéconomiques. Les coopératives se retrouvent ainsi avec plus de fardeaux qu'elles ne peuvent encore supporter, même avec les revenus générés grâce au commerce équitable du coton. Ce qui est en cause ici, c'est moins le principe du transfert de pouvoirs (politique et socioéconomique) aux structures locales que le caractère prématuré de son application systématique ou son utilisation comme alibi.

Par exemple, jusqu'au début des années 2000, la mission de la CMDT englobait la production et la commercialisation du coton, et également l'offre des services pour l'aménagement des bas-fonds, l'hydraulique villageoise, la réalisation des pistes rurales, la formation des producteurs, la gestion du terroir, la promotion du maraîchage. Mais les exigences des programmes d'ajustement structurel et les nombreuses crises budgétaires liées à la fois à la baisse des cours du coton et à la mauvaise gestion ont poussé l'État à faire un recentrage de la mission de la compagnie nationale. Ainsi, depuis quelques années, la CMDT ne s'occupe plus que du *système coton* : production et commercialisation du coton et promotion des cultures de rotation

comme le mil, le sorgho et le maïs. Le reste des responsabilités socioéconomiques est revenu à l'État qui tarde à les assumer. En conséquence, les pistes se dégradent et les bas-fonds ne sont pas aménagés. Les coopératives, qui n'ont pas encore accumulé suffisamment de fonds, sont alors contraintes d'agir seules tant bien que mal dans les domaines de l'hydraulique villageoise, de l'alphabétisation, et bien d'autres.

Par ailleurs, dans le domaine de l'alphabétisation, de nombreux problèmes existent. Les coopératives soumettent leurs projets d'alphabétisation à l'État qui, en principe, doit financer les campagnes. Mais puisque les fonds requis ne sont pas donnés, les sessions ne se tiennent plus comme il se doit. Or il faut des néo-alphabètes pour tenir les postes de secrétaire général et de trésorier dans les coopératives et y assurer un fonctionnement correct. Finalement, sentant le danger sur les activités de production agricole et conscients de l'incapacité des coopératives à assumer cette tâche, les responsables de la CMDT ont l'intention de reprendre la situation en main pour relancer l'alphabétisation dès l'année 2005-2006, nous a-t-on dit à Djidian. La formule privilégiée est l'institution d'une gestion plus rigoureuse des frais de commercialisation alloués aux coopératives, qui comprennent un certain pourcentage (5%) normalement prévu pour financer l'alphabétisation. Il est à espérer que ces 5% suffisent pour couvrir les dépenses, car les formations dispensées par le Programme de gestion rurale (PGR) à l'adresse des responsables de coopératives réussiraient difficilement si l'on délaissait l'alphabétisation.

Si la problématique de l'alphabétisation a une chance de trouver une solution grâce à la CMDT, des questions demeurent quant aux problèmes d'hydraulique villageoise, d'aménagement des bas-fonds et de pistes rurales, par exemple. Pour le moment, devant l'incapacité des autorités municipales, les villageois regardent vers les coopératives de producteurs de coton équitable qui, de toute évidence, n'ont pas les moyens de faire face aux multiples besoins.

7.2.2.3. Sentiment de frustration de certains acteurs

Les discours recueillis mettent en relief des facteurs de frustration liés à certains ratés dans le fonctionnement des partenariats au sein du réseau. Ces facteurs se révèlent de véritables sources de démotivation qui pourraient entraver, à la longue, la poursuite des actions de développement durable. Nous en retenons trois : retards dans le paiement de l'argent du coton, difficultés pour les producteurs à avoir des crédits agricoles, conditions de travail difficiles des agents agricoles, incapacité récurrente des programmes à satisfaire à l'ensemble des besoins des partenaires commerciaux en coton équitable et en coton bio-équitable.

- *Retards dans le paiement de l'argent du coton* : Dans tous les villages visités, les producteurs reprochent aux programmes de ne pas tenir les promesses faites au début de la campagne agricole. À chaque campagne, généralement les responsables des programmes promettent aux producteurs de leur payer l'argent du coton dans les deux à trois semaines suivant la commercialisation. Cependant, à notre passage en janvier 2006, les producteurs attendaient depuis deux à trois mois ; et ce n'était pas la première fois. Les paysans étaient obligés de reporter des dépenses et d'importantes activités comme les mariages, les voyages, les travaux de construction. Ce report leur paraissait d'autant plus décourageant qu'il bouleversait énormément les calendriers établis.

Interrogés à ce sujet, les responsables des différents programmes pointent du doigt la CMDT. Celle-ci détient le monopole de la commercialisation du coton au Mali, mais pour des raisons de difficultés financières, elle manque le plus souvent de liquidité pour payer dans les délais l'argent du coton. Cela est frustrant pour les producteurs.

- *Difficultés des producteurs à avoir des crédits agricoles* : Les difficultés des producteurs à avoir des crédits agricoles sont liées en grande partie au retrait de la CMDT et de Helvetas-Mali de ce service, alors qu'auparavant elles garantissaient les prêts contractés par les producteurs pour l'achat des équipements et intrants. Désormais, en

raison des problèmes de recouvrement des crédits, de l'accroissement du nombre des producteurs dans le besoin, la CMDT et Helvetas-Mali ne garantissent plus les prêts. Les producteurs doivent traiter avec les institutions bancaires, à travers leurs coopératives. Cette relation directe avec les institutions financières a créé d'autres difficultés, en raison de la rigidité des critères d'octroi des crédits. Puisque désormais c'est à elles de garantir les prêts, les coopératives réduisent au maximum les risques. Elles n'acceptent que les demandes des plus gros producteurs de coton, qui sont plus crédibles et présentent moins de risques quant au remboursement des prêts. Cela est fortement critiqué par les plus petits producteurs qui se demandent comment produire beaucoup sans équipements et intrants.

- *Conditions de travail difficiles des agents agricoles* : Ce facteur ressort dans les discours recueillis dans la région de Kita, où les agents de la CMDT sont incontournables dans le système de production et de commercialisation du coton équitable. C'est leur responsabilité d'encadrer les producteurs selon les recommandations techniques consignées dans les différentes ententes ; et la réussite de la campagne agricole en dépend. Pour ce faire, ils doivent faire preuve de rigueur à tout moment et effectuer des visites régulières dans les champs de coton. Ils doivent aussi continuer à encadrer les producteurs pour les cultures vivrières de rotation. Finalement, ils travaillent largement plus que pendant la période précédent le programme de coton équitable. Quand on sait qu'il y a plusieurs producteurs repartis entre une douzaine de villages par agent agricole, on comprend l'immensité du travail à accomplir.

Le problème est que ces agents ne perçoivent ni primes, ni dotation d'essence supplémentaire. Certains sont amenés à déboursier de leurs poches pour se procurer l'essence. Puisqu'à chaque campagne des consignes sont données pour une plus grande production et une qualité encore meilleure de coton graine, ils se sont retrouvés facilement dans un engrenage de difficultés grandissantes. Ils se plaignent du manque de rémunération pour les charges additionnelles de travail, et questionnent l'équité de leurs conditions de travail.

- *Incapacité récurrente des programmes à satisfaire à l'ensemble des besoins des partenaires commerciaux en coton équitable ou bio-équitable* : Les responsables de programmes reconnaissent que souvent les productions ne couvrent pas les demandes de leurs partenaires commerciaux. Or, outre la France et la Suisse, le marché du coton équitable et du coton bio-équitable s'étend à la Grande Bretagne et aux Amériques. Pour l'instant, aucun problème n'est signalé en lien avec la non couverture des besoins, mais il demeure que cette tendance pourrait décourager des partenaires qui, soulignons-le, misent aussi sur le respect des engagements pris au début de la campagne agricole. Il faut espérer que l'augmentation du nombre de producteurs de coton équitable ou bio-équitable pourrait changer cette situation.

Ce sont là autant de facteurs qui augmentent les risques de démotivation des partenaires. Ils pourraient, à notre avis, compromettre la bonne continuation des activités de développement.

7.2.3. Proposition des pistes d'amélioration

Les pistes d'amélioration que nous proposons ici prennent en compte à la fois les faiblesses relevées en développement durable et les perspectives de libéralisation du secteur du coton et de privatisation de la Compagnie malienne pour le développement de textiles en 2008, qui jusque-là détient le monopole sur la production et la commercialisation du coton au Mali. Elles visent à créer une dynamique socioéconomique qui prépare mieux les producteurs à faire face aux défis éventuels, et à s'adapter au contexte de décentralisation politique et économique du pays. Dans cette optique, elles devraient consolider les acquis relevés tout en apportant des correctifs aux faiblesses constatées. Nous retenons quatre pistes essentielles : renforcer la collaboration entre coopératives, structures décentralisées et déconcentrées ; renforcer les capacités des responsables de coopératives et des producteurs en gouvernance locale démocratique ; diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes ; diversifier les marchés du coton équitable et du coton bio-équitable. Le tableau 3, ci-dessous, résume ces différentes pistes d'amélioration.

Tableau 3 : Pistes d'amélioration

3. PISTES D'AMÉLIORATION
<ul style="list-style-type: none">● Renforcer la collaboration entre coopératives, structures décentralisées et déconcentrées : initier des cadres de collaboration inter-coopérative, et de collaboration entre les coopératives, les structures locales décentralisées et déconcentrées.● Renforcer les capacités des responsables de coopératives et des producteurs en gouvernance locale démocratique : sensibilisation et formation en décentralisation politique et économique, conception et mise en œuvre de programmes de développement, montage et mise en œuvre de projets, gestion participative des activités.● Diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes : inclure des activités connexes à la production du coton comme l'embouche bovine, la pêche et le maraîchage.● Diversifier les marchés du coton équitable et du coton bio-équitable : étendre le marché du coton équitable et du coton bio-équitable aux entrepreneurs nationaux.

7.2.3.1. Renforcer la collaboration entre coopératives, structures décentralisées et déconcentrées

Cette proposition est une réponse à la faible collaboration constatée entre les coopératives et les structures locales décentralisées et déconcentrées. Il s'agit d'aller au-delà des contacts ponctuels pour donner une forme structurée à ces collaborations, afin de créer une réelle dynamique de développement durable des collectivités.

Dans cette optique, le renforcement de la collaboration entre coopératives, structures décentralisées et déconcentrées devrait consister à créer des cadres formels d'échange, pour trouver des solutions plus adaptées aux facteurs de blocage et aux difficultés, notamment les frustrations des partenaires et les problèmes liés aux lourdes responsabilités socioéconomiques des coopératives. Une telle collaboration favoriserait, à notre avis, des concertations et un meilleur partage d'informations et d'expériences entre partenaires locaux autour des problématiques de développement de la collectivité. Nous préconisons deux types de cadre d'échange : le premier concerne les relations inter-coopératives, et le deuxième porte sur les relations entre les responsables des coopératives, les élus locaux et les pouvoirs publics. Il s'agit ici de cadres visant des objectifs socioéconomiques précis pour lesquels les partenaires s'engagent.

Les relations inter-coopératives mettront en collaboration deux ou plusieurs coopératives autour d'activités et de projets précis d'intérêt commun : construction de pistes rurales, aménagement de bas-fonds par exemple. Il s'agira alors d'examiner les voies et moyens pour passer à la mise en œuvre, ou de débattre des difficultés et des problèmes de financement. Les relations inter-coopératives formelles pourraient donner plus de crédibilité devant les institutions financières et faciliter l'acquisition des fonds pour des projets.

Les relations entre les coopératives, les structures décentralisées et les pouvoirs publics consisteront à créer un cadre de concertation et d'échange plus large. Elles mettront régulièrement en contact les responsables de coopératives avec toutes les autorités locales. Cela facilitera le partage d'informations, les réflexions communes sur les difficultés rencontrées, la prise de décisions collectives pour résoudre des problèmes et harmoniser les actions de développement socioéconomique et de gestion des ressources naturelles au sein de la collectivité. Cela évitera aux coopératives de faire, chacune, cavalier seul. Nous estimons que la collaboration entre les coopératives et structures locales se trouvera ainsi davantage renforcée. Les structures déconcentrées et décentralisées pourront jouer à fond leurs rôles vis-à-

vis des coopératives. Cela pourrait bien favoriser le rapprochement entre les élus locaux et les producteurs de coton.

La dynamique socioéconomique que provoqueront ces différents cadres de collaboration nous semble essentielle pour préparer les coopératives et les collectivités locales à faire face aux défis de la libéralisation et de la privatisation de la CMDT.

7.2.3.2. Renforcer les capacités des responsables de coopératives et des producteurs en gouvernance locale démocratique

Le renforcement des capacités des responsables de coopératives et des producteurs en gouvernance locale démocratique se situe dans la même perspective que celui de la collaboration entre coopératives et structures locales décentralisées et déconcentrées. Il s'agit de consolider la gouvernance démocratique dans les coopératives, de façon à mieux les préparer à collaborer avec les autres structures locales, dans un cadre de développement durable et selon les principes de décentralisation politique et économique. À ce propos, les formations données par le Projet de gestion rurale et les agents agricoles constituent déjà un bon début. Mais tout en continuant à former sur des thèmes de techniques agricoles et de comptabilité, il faudrait amener les responsables de coopératives à travailler selon les principes de la décentralisation, et sensibiliser les populations sur les enjeux du nouveau contexte institutionnel. Il faudrait approfondir leurs savoirs en conception et en mise œuvre de programmes de développement, en montage de projets et en gestion participative des activités.

Un tel renforcement des capacités des responsables de coopératives leur permettrait de maîtriser les avantages politiques et économiques qu'offre la décentralisation, et d'en faire bon usage. À la longue, ils pourraient mieux connaître les recours disponibles pour franchir des obstacles financiers dans la mise en œuvre des plans de développement, pour résoudre les divers problèmes relevés en lien avec les crédits agricoles, le poids des responsabilités socioéconomiques, et le retard dans le paiement de l'argent du coton.

7.2.3.3. Diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes

Diversifier les activités socioéconomiques promues dans les programmes est une piste tirée des discours recueillis. En fait, il s'agit de promouvoir des activités connexes à la production du coton, notamment l'embouche bovine, le maraîchage et des activités de pêche. Cette diversification donnera aux producteurs et aux coopératives plusieurs sources de revenus. Cela pourrait susciter une plus grande dynamique socioéconomique et éviterait aux producteurs bien des souffrances en cas de retard dans le paiement de l'argent du coton vendu.

7.2.3.4. Diversifier les marchés du coton équitable et du coton bio-équitable

Cette proposition va du constat que presque tout le coton équitable ou bio-équitable produit au Mali est vendu à l'étranger. Pour mieux préparer les coopératives à la libéralisation et à la privatisation de la CMDT, nous estimons qu'il convient d'ouvrir le marché aux entreprises privées de la place sur la base des ententes de commerce équitable.

Nous savons qu'une initiative de création d'un marché national existe notamment avec l'usine de filature FITINA S.A. qui achète parfois du coton équitable, et avec l'atelier de teinture *Kassobane* de Ségou qui traite avec Helvetas-Mali. Mais il s'agit ici d'intéresser les autres compagnies, sociétés et ateliers textiles de la place, pour élargir l'éventail des partenaires nationaux. Ce serait déjà un bon pas vers la constitution d'un réseau de partenaires commerciaux nationaux.

8 Nouveaux développements dans le secteur du coton

En prévision de la libéralisation du secteur du coton et de la privatisation de la Compagnie malienne pour le développement des textiles en 2008, l'État a engagé des réformes dont certaines sont déjà en cours : structuration des producteurs en coopératives, filialisation des programmes de coton, priorisation de la production du coton de qualité, promotion des initiatives de transformation du coton malien sur place. Certains aspects de ces réformes, avons-nous constaté, sont fortement inspirés des expériences de production et de commercialisation du coton équitable.

8.1. Structuration des producteurs : des associations villageoises aux coopératives de producteurs de coton

La structuration des producteurs est la première mesure prise en prévision de la libéralisation du secteur du coton et de la privatisation de la CMDT. Au-delà de l'exigence du commerce équitable qui veut que les producteurs soient organisés en coopératives, elle se révèle le cheval de bataille de la politique agricole nationale. L'article N° 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les coopératives au Mali énonçait déjà cette nouvelle orientation qui consiste à créer des coopératives agricoles, favoriser la formation des faïtières aux niveaux communal et régional qui constitueront, à la longue, une fédération nationale (Helvetas-Mali, 2006). Et depuis, le système de coopératives est devenu l'organisation de base de la production et de la commercialisation du coton. Il est aussi une condition *sine qua non* pour bénéficier du programme de coton équitable ou bio-équitable.

Cette politique nationale de création de coopératives agricoles, avons-nous appris auprès des responsables de la CMDT, a pour but de préparer les producteurs de coton à faire face à d'éventuels effets négatifs de la libéralisation et de la privatisation : deux exigences des programmes d'ajustement structurel. La création du Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zones cotonnières

(PASE), dont le but est d'encadrer les producteurs en gestion coopérative, s'inscrit justement dans cette perspective (PASE, 2004).

Ce qu'il faut dire c'est que cette nouvelle politique des coopératives est en réalité le prolongement de celle des associations villageoises dont le début remonte à l'année 1974. Cette année là, pendant la campagne de commercialisation du coton, une révolte paysanne s'était éclatée à Totanbougou, village de la préfecture de Dioïla (Sanogo, 1989). Les producteurs protestaient contre les tricheries des agents de commercialisation de la CMDT qui ponctionnaient leurs revenus. Exaspérés, ils décidèrent de créer une association villageoise qui aurait pour mission de s'assurer de la transparence des transactions et de protéger leurs intérêts. Par la suite, cette idée devait être récupérée par la compagnie nationale de textiles pour asseoir une politique de création des associations villageoises dans l'ensemble des régions cotonnières. Ces associations ont depuis lors constitué l'organisation paysanne de base sur laquelle reposaient toutes les activités de production et de commercialisation du coton.

Les responsables des associations villageoises étaient devenus les interlocuteurs privilégiés de la CMDT au village. Outre la défense des intérêts des agriculteurs au cours des campagnes de commercialisation, ils devaient être également actifs dans les campagnes d'alphabétisation fonctionnelle et dans l'encadrement en techniques agricoles dans les villages. Encadrés par la CMDT, ils ne recevaient aucun salaire pour leur travail, hormis quelques primes versées après les campagnes de commercialisation. Pire, en dépit de l'importance de leur rôle dans la promotion du coton, les associations villageoises n'ont jamais bénéficié d'un statut légal ; et cela de 1974 jusqu'aux années 2000.

La différence entre la politique des associations villageoises et celle des coopératives agricoles réside à trois niveaux. D'abord, les coopératives ont l'avantage d'avoir un statut légal. Ensuite, une de leurs tâches principales est de contribuer au développement durable de leurs localités. Enfin, leur création vise, entre autres, à contrer les effets négatifs de la libéralisation du secteur cotonnier. La nouvelle structuration est donc une façon d'instituer une organisation locale pour

aplanir les difficultés relatives à l'ouverture du secteur du coton aux entreprises privées. Mais, les coopératives créées pourront-elles réussir cette mission? Nous pensons qu'elles sont une bonne initiative qui a besoin d'être davantage développée et adaptée.

8.2. Filialisation des programmes de coton

La filialisation des programmes de coton est la deuxième réforme annoncée en prévision de la libéralisation et la privatisation de la CMDT. Elle se déroulera en trois étapes. La première est celle des coopératives. Elle est déjà en cours et vise à étendre le mouvement coopératif à toutes les régions cotonnières. Il y aura des faïtières communales, régionales et une fédération nationale de coopératives.

La deuxième étape est la transformation des différents programmes de production de coton en filiales : de petites entités autonomes auxquelles on transfèrera des moyens et des pouvoirs. Ainsi, il y aura une ou plusieurs filiales de coton équitable, de coton bio-équitable et de coton conventionnel. Chacune dans sa zone aura pour mission de prendre la relève de la CMDT dans la production, le transport et la commercialisation du coton produit. Chaque filiale développera son expertise selon sa spécificité. Elle reposera sur les coopératives comme structures de base pour l'organisation des activités de production et de commercialisation du coton.

La troisième étape consistera à créer une *interprofession du coton* qui permettra aux uns de recourir aux expertises des autres. Le directeur de la production agricole de la CMDT nous explique ainsi les réformes en cours :

« Maintenant, nous sommes dans une mouvance de structures coopératives sur tout le territoire de la zone cotonnière au Mali. Dans un an, tu trouveras que des unions locales, des unions communales, des unions régionales de coopératives sont créées partout dans la zone cotonnière. Il y aura même la faïtière nationale des coopératives, dont la création est prévue en fin 2006. Il est en effet prévu que soit créée en fin 2006 la

Fédération nationale des coopératives de producteurs de coton du Mali, pour qu'on puisse mettre l'Interprofession du coton en place pour le premier trimestre de 2007, en vue de la privatisation de la CMDT en 2008. (...) Ce sont donc des étapes. (...) Nous n'aurons pas de problème à la CMDT, puisqu'il y aura une fédération nationale. Et dans chaque région, il y aura une fédération régionale. Et ce sont ces fédérations régionales qui seront les interlocutrices et qui auront des spécialistes dans tel ou tel domaine (...).»

À regarder de près, il y aura trois entités : d'abord les coopératives et leur fédération nationale qui représentera tous les producteurs; ensuite les filiales tenues (au moins en partie) par des sociétés privées; enfin la CMDT (ou une autre structure étatique) qui jouera un rôle de régulation des activités. En attendant, nous confie le directeur de la production agricole, la mission de la CMDT est de préparer les producteurs à l'arrivée des sociétés privées :

« Avant la privatisation, nous à la CMDT jouons un rôle de catalyseur. Nous avons une certaine formation en matière d'organisation du monde rural, une certaine expérience. Avec la privatisation, nous allons transférer notre expérience à ces (nouvelles) structures là. Ces structures vont avoir du boulot, beaucoup de tâches, parce qu'il va falloir qu'elles remplacent l'encadrement de la CMDT. Il faut qu'elles soient formées pour cela. Alors, notre rôle sera d'intensifier la formation à ce niveau, pour qu'elles deviennent de véritables relais. Si nous arrivons à les former suffisamment (avant la privatisation), elles n'auront rien à craindre de la privatisation de la CMDT. Même si la CMDT est privatisée, les nouvelles sociétés qui vont s'installer ne pourront pas mettre une croix sur tout ce que la CMDT a réalisé. (...)»

On comprend aisément tout le souci de l'État pour avoir un certain contrôle sur le secteur du coton, même avec la libéralisation. Il s'agit surtout de « ne pas jeter le bébé et l'eau de bain » : libéraliser, privatiser, en préservant les intérêts nationaux. Pour ce faire, tout est mis en œuvre pour minimiser les erreurs. Ainsi, la CMDT a dépêché une délégation au Burkina Faso, au Togo et au Bénin pour s'inspirer de

leurs expériences de libéralisation de la filière cotonnière et de privatisation des compagnies nationales de textiles (Coulibaly, 2006).

La délégation malienne a été fortement séduite par l'expérience burkinabé, dont la politique de privatisation par zonage semble avoir donné jusque-là des résultats globalement positifs. La compagnie nationale de textiles conserve des zones et cède les autres aux privés. Le protocole d'accord qui lie les différents preneurs à l'État garantit la participation des producteurs au capital et préserve les intérêts de l'État. Quant aux producteurs, ils sont organisés en une seule organisation faîtière : Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso qui défend les intérêts des producteurs sur l'ensemble du territoire.

Tout indique que le Mali optera pour ce que Favreau (2005) appellerait un *modèle démocratique partenarial*, fondé sur la régulation *État-Marché-Société civile*. Dans ce cadre, il y aura une collaboration entre différents secteurs économiques (public, privé, et société civile) autour de la production et la commercialisation du coton. Les privés, ce sont les sociétés qui tiendront les filiales de coton. Le public, c'est la structure étatique qui régulera les protocoles d'accord qui régiront les partenariats entre les tenants des filiales et les coopératives de producteurs. Cette structure étatique pourrait être la CMDT nouvelle formule, mais cela reste à confirmer. Toujours est-il que tous les partenariats s'inscriront dans un contexte de décentralisation politique et économique et dans une perspective de développement durable des communautés concernées. La société civile, ce sont les producteurs de coton organisés en coopératives dans les régions cotonnières, avec lesquels travailleront les tenants des filiales et le secteur public.

8.3. Production du coton : le privilège à la qualité plutôt qu'à la quantité

Le nouveau credo de la CMDT est désormais de « produire peu mais vendre mieux ». En effet, lors de la campagne 2004-2005, le déficit d'exploitation de la compagnie atteignait 55 milliards de FCFA (près de

85 millions d'euros). La proportion du coton de qualité supérieure, celle des grades de tête, était seulement d'environ 40% de la production annuelle. Sans recapitalisation, l'entreprise aurait mis la clef sous la porte. C'est donc pour renverser cette tendance et résoudre, ne serait-ce qu'en partie, ses difficultés financières que la CMDT a opté pour la recherche de la qualité. À ce propos, son Président directeur général est catégorique : « Pour la CMDT, il ne s'agit plus d'être le premier producteur sur le plan continental, mais de se positionner comme le meilleur en qualité sur le marché international. » Il précise : « Nous avons mis l'accent sur la qualité de notre coton afin de le rendre plus compétitif et de mieux le vendre. Subventions ou pas, le bon coton se vend bien sur le marché. » (Traoré, 2006).

La nouvelle stratégie consiste désormais à remédier aux conséquences de la chute des cours sur le marché international en produisant une plus grande quantité de coton de qualité supérieure. Largement inspirée des expériences de coton équitable, elle commence à porter fruits. Les paysans y ont largement adhéré ; ils ont accepté de réduire les surfaces des champs et de prendre davantage soin de leurs récoltes pour produire un coton de premier choix. En 2005, première année d'application de la politique de qualité, les grades supérieurs ont atteint 60% de la production totale. En 2006, ils sont de 65,3%, pendant que l'objectif est d'atteindre 75% avant la fin 2008. En termes de rendement moyen à l'hectare, on est passé de 1080 à 1091 kg de coton graine, alors que la CMDT vise 1142 kg en 2007.

Cette recherche de la qualité est étendue aux transporteurs et égreneurs qui doivent respecter des consignes pour préserver la qualité des récoltes. Aucun maillon de la filière du coton n'est négligé, du champ au port d'embarquement, et la compagnie nationale entend adapter davantage sa production à ses capacités d'égrenage. Ce changement de stratégie est d'autant plus avantageux que la mécanisation agricole, beaucoup plus pratiquée dans les pays du Nord, donne généralement une production cotonnière de moindre qualité. Or, cultivé et récolté à la main, le coton malien a une blancheur plus éclatante et contient moins d'impuretés. À cause de sa qualité, il est bien apprécié par les firmes de filatures internationales : il se vend mieux (Arteta, 2003).

8.4. Promotion des initiatives de transformation du coton malien sur place

Au Mali, le coton transformé sur place ne dépasse guère les 2% de la production annuelle. La politique nationale veut désormais plus d'investissements, surtout privés (maliens ou étrangers), pour créer des unités de transformation du coton sur place et apporter ainsi une valeur ajoutée. Mais cette politique évolue plutôt lentement, quand bien même elle se trouve en bonne place dans les discours.

La dernière initiative de création d'une unité de transformation du coton date du mois de mai 2006. Des hommes d'affaire portugais, Xavier Ferrera et son groupe, annonçaient alors la création prochaine d'une nouvelle unité de filature : la Compagnie textile du Mali, société anonyme, (COTEMA S.A.). Cette nouvelle unité aura, pour un départ, une capacité annuelle de production de 6500 tonnes de fils de coton et une consommation de coton fibre de 7000 tonnes. Cette capacité devra être portée, dans les cinq ans à venir, à 10000 et à 15000 tonnes selon le marché (Camara, 2006).

La COTEMA S.A. sera la deuxième usine de filature du pays après la compagnie Fils et tissus naturels d'Afrique, S.A. (FITINA S.A.), créée également dans les années 2000. Ces deux unités s'ajoutent à deux autres usines de textiles : la Compagnie malienne de textiles (COMATEX), et la compagnie Bakari textile commerce et industrie (BATEX-CI) née des cendres de l'Industrie textile du Mali (ITEMA) et qui appartient désormais à un jeune promoteur privé malien. Toutes les deux sont spécialisées en confection de divers tissus, pyjamas, tenues de sports, etc.

Conclusion

L'étude exploratoire nous a révélé l'existence de deux filières de coton équitable et de coton bio-équitable au Mali, qui ne datent que de la campagne agricole 2003-2004. En dépit de leur jeunesse, ces filières présentent déjà de nombreux acquis en développement durable : notamment la structuration des producteurs en coopératives, le renforcement de la dynamique socioéconomique dans les collectivités concernées, et la promotion des techniques agricoles qui préservent mieux l'environnement et la santé des populations.

Dans les régions concernées, les filières de coton équitable ont été une alternative salubre au commerce conventionnel du coton. Elles ont surtout permis aux producteurs de se mettre à l'abri des difficultés socioéconomiques occasionnées par la chute des cours du coton sur le marché international. De plus, les expériences de production et de commercialisation de coton équitable ont inspiré, ne serait-ce qu'en partie, les nouvelles réformes de politique agricole dans le secteur du coton. Cela est plus visible dans la nouvelle stratégie de la CMDT qui consiste à mettre l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité, pour produire et vendre mieux le coton malien.

Cependant, il est un peu trop tôt d'annoncer une importante réussite des expériences de coton équitable au Mali. Comme nous l'avons vu, celles-ci sont jeunes et les zones touchées sont d'une étendue négligeable par rapport à l'ensemble des régions cotonnières du pays. De même, de gros efforts restent à faire pour créer une dynamique socioéconomique où les responsables de coopératives, les élus locaux et les représentants des structures déconcentrées travaillent étroitement autour des actions de développement social, économique et environnemental, conçues et mises en œuvre selon les principes de décentralisation politique et économique.

Par ailleurs, avec les réformes en cours en prévision de la libéralisation et de la privatisation, il y a lieu de se poser des questions sur le poids réel qu'auront les filières de coton équitable dans la nouvelle politique de filialisation. Des questions demeurent aussi quant à la capacité des

partenaires nationaux et internationaux à continuer de tenir un commerce qui jure avec les règles du commerce conventionnel. On reste également curieux sur la viabilité de la politique des certifications biologique et équitable et sur la suite des changements socioéconomiques et agronomiques induits grâce à l'application de nouvelles techniques d'agriculture biologique. On attend aussi de voir le genre de collaboration qui s'établira entre les coopératives et les structures décentralisées autour des actions de développement durable. Ce sont là des aspects qui, au delà des acquis présentés, ont besoin d'être explorés et étudiés davantage pour mieux comprendre les expériences menées et dégager des principes plus viables pour le commerce équitable du coton et le développement durable au Mali.

Bibliographie

Amehou, S. (2005). « Les négociations de juillet 2004, l'insertion du coton dans le dossier agricole et la mise en place du sous-comité du coton : conséquences et enjeux », dans Hazard, E. (dir.) (2005). *Négociations commerciales internationales et réduction de la pauvreté, le livre blanc sur le coton*, pp. 23-32, Études et recherches, n° 249, Dakar, Enda éditions.

Arteta, S. (2003) « Comment les États-Unis mettent le Mali à genoux », dans *Le Nouvel Observateur*, 3-9 avril, pp. 22-23.

Assogba, Y. (2000). *Gouvernance, économie sociale et développement durable en Afrique*, Chaire de recherche en développement communautaire, cahier n° 16, série recherche, Université du Québec à Hull.

Camara, Y. (2006). « Transformation du coton malien : Cotema SA, une nouvelle filature pour plus de 7 milliards de FCFA », dans *L'Indépendant*, du 29 mai, Bamako, Mali. Site : www.malikounda.com

Cary, P. (2004). *Le commerce équitable, quelles théories pour quelles pratiques?*, Paris, France, L'Harmattan.

CMDT (non daté). *Charte sur la qualité du coton malien en commerce équitable*, Bamako, Mali, (document de travail, non daté).

Comélieu, L., N. Holec et J. P. Piéchaud (2002). *Approche territoriale du développement durable : repères pour l'Agenda 21 local*, Association 4D, Paris, France.

Coulibaly, M. (2006). « Privatisation de la filière coton : un cas d'école », dans *L'Essor*, quotidien national d'information du Mali, n° 15686, du 21 avril, Bamako, Mali. Site : <http://www.essor.gov.ml>

Diallo, A. O. (2006). « Coton : une bataille remportée, le combat continue », dans *L'Essor* n° 15636, du 07 février, Bamako, Mali. Site : <http://www.essor.gov.ml>

Diallo, A. O. (2005). «Coton : les producteurs africains main dans la main», dans *L'Essor*, quotidien national d'information, n° 15442, du 29 avril, Bamako, Mali. Site : <http://www.essor.gov.ml>

Dombrowsky, K., G. Dumestre et F. Simonis (1993). *L'alphabétisation fonctionnelle en Bambara dans une dynamique de développement : le cas de la zone cotonnière (Mali-Sud)*, Montmagny, Qc, Marquis.

Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Standards du commerce équitable pour le coton*, (Document de travail de la CMDT, Bamako, Mali).

Fairtrade Labelling Organisations International (non daté). *Contrat de producteur FLO*, (Document de travail de la CMDT, Bamako, Mali).

Favreau, L. (2003). *Commerce équitable, économie sociale et mondialisation*, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), cahier n° 9, série conférences, Université du Québec en Outaouais.

Favreau, L. (2005). *Économie sociale et politiques publiques : la question du renouvellement de l'État social au Nord et de sa construction au Sud*, CRDC, cahier n° 21, série comparaisons internationales, Université du Québec en Outaouais.

Helvetas-Mali (2006). *Programme de promotion du coton biologique au Mali: rapport annuel d'activités 2005*, Bamako, Mali.

Helvetas-Mali (2005). *Programme de promotion du coton biologique au Mali: rapport annuel d'activités 2004*, Bamako, Mali.

Lathieyre, L. (2006). « Le coton de la colère », dans *Faim Développement Magazine (FDM)*, n° 211, mars, pp. 12-13.

Max Havelaar France (2005). *Le coton équitable, première filière non alimentaire de Max Havelaar, France.* Site : <http://www.maxhavelaarfrance.org>

Nahapétian, N. (2004). « Commerce équitable : de la morale dans le marché », dans *Alternatives économiques*, n° 225, mai, pp. 55-57.

PASE (août 2004). *Proposition de plan d'actions pour la structuration des OP (organisation paysanne) en zones cotonnières*, soumise à l'Unité d'appui du PASE par le spécialiste de la structuration des OP, PASE, Bamako, Mali (Document non publié).

Sanogo, B. (1989). *Le rôle des cultures commerciales dans l'évolution de la société Sénoufo (Sud du Mali)*, CRET, Université de Bordeaux III.

Touré, M. (janvier 2004). *Présentation du commerce équitable, Document destiné à l'information et à la sensibilisation des cadres CMDT et producteurs*, Direction de la production agricole, Direction générale CMDT, Bamako, Mali (Document de travail non publié).

Touré, M. (mars 2005). *Commerce équitable de coton au Mali, description du projet, choix des villages, résultats de la campagne test 2003-2004, perspectives pour la campagne 2004-2005*, Bamako, CMDT, Direction générale, Division commerce équitable (Document de travail non publié).

Traoré, F. (2006). « Coton malien : le pari de la qualité », dans *Le Républicain*, du 08 mai, Bamako, Mali. Site : www.malikounda.com

Sites Internet utiles

<http://www.fairtrade.net/>

<http://www.helvetas-mali.org/>

<http://www.maxhavelaarfrance.org>

<http://www.reinhart.ch/>

Annexe

COTON ÉQUITABLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MALI : UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE Grille d'enquête (observations, recherche documentaire, entrevues)

Thème 1 : Coton équitable et développement durable

- Description des conditions d'émergence des filières de coton équitable
- Spécificité agricole et commerciale du coton équitable
- Changements induits grâce au coton équitable
- Impact de la production et de la commercialisation du coton équitable sur la qualité de vie (au niveau des individus, des familles, de la collectivité, et de la préservation de l'environnement)
- Suggestions

Thème 2 : Coopératives des producteurs de coton équitable

- Description des coopératives
- Adhésion des populations aux standards du coton équitable
- Viabilité des coopératives
- Difficultés rencontrées
- Suggestions

Thème 3 : Dialogue autour de la production et de la commercialisation du coton équitable

- Description des partenaires
- Qualité des rapports entre partenaires
- Qualité des rapports avec les autorités locales (élus municipaux, agents de l'État et de la CMDT, etc.)
- Difficultés rencontrées
- Suggestions

Thème 4 : Réseaux du coton équitable

- Description des partenaires nationaux et internationaux
- Description des critères d'équité
- Liste des produits vendus
- Perspectives au Mali et à l'international
- Difficultés rencontrées
- Suggestions

Thème 5 : Renforcement des capacités locales

- Description des formations données
- Description des structures mises en place pour la production et la commercialisation du coton équitable
- Viabilité des formations et des structures par rapport aux objectifs de développement durable
- Suggestions

Thème 6 : Genre et développement

- Description du rôle des femmes
- Impacts sur leur épanouissement socioéconomique et politique
- Difficultés rencontrées
- Suggestions